



LE MONITEUR

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

PARAISANT LE LUNDI ET LE JEUDI

98ème Année No. 91

PORT-AU-PRINCE

Lundi 15 Novembre 1943

SOMMAIRE

—Décret-loi ouvrant à l'article 6 du budget un crédit supplémentaire de Gdes. 4.207.500.00.
—Décret-loi modifiant les lois budgétaires et le budget de l'Exercice 1943-1944.
—Décret-loi autorisant la B. N. R. H. à effectuer les paiements à titre d'amortissement des emprunts de 1922 et 1923.
—Décret-loi autorisant le Gouvernement haïtien à émettre en faveur de la Export-Import Bank of Washington un billet à ordre de or 5.070.000 en remplacement de ceux émis en vertu du contrat passé entre l'Etat d'Haïti et la J. G. White.—Billet à ordre y annexé.
—Budget général de l'Exercice 1943-1944.
—Etat des Pensions et rentes viagères.
—Décret-loi ouvrant à l'art. 573 du Budget un crédit supplémentaire de Gdes. 1.148.33.
—Décret-loi accordant à la Compagnie d'Eclairage Electrique de Jacmel une subvention mensuelle de Gdes. 1.000.00.
—Arrêté ouvrant au Département des Travaux Publics un crédit extraordinaire de Gdes 12.000 affecté au service de la subvention mensuelle de Gdes. 1.000.00 accordée à la Cie d'Eclairage Electrique de Jacmel.
—Séance du 27 Février 1940.

No. 325

DECRET - LOI

ELIE LESCOT
Président de la République

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;

Vu les articles 3 et 5 de la loi sur le Budget et la Comptabilité Publique;

Considérant qu'il est urgent de pourvoir à l'insuffisance dûment constatée du crédit de l'article 6 du Budget de l'Exercice en cours;

De l'avis écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances;

Après délibération en Conseil des Secrétaire d'Etat;

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décète:

Article 1er.—Un crédit supplémentaire de Quatre Millions Deux Cent Sept Mille Cinq Cents gourdes (Gdes. 4.207.500) est ouvert à l'article 6 du Budget, pour «intérêts, amortissement, frais de transfert et autres;—contrat travaux publics 1938».

Article 2.—Les voies et moyens de ce crédit seront tirés des disponibilités du Trésor Public.

Article 3.—Le présent Décret-loi sera publié et exécuté à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 11 novembre 1943, An 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

LE Secrétaire d'Etat des Finances:
ABEL LACROIX

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale donnée le 12 novembre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale:
NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-Loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 13 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce
et de l'Economie Nationale:
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice
et de la Défense Nationale:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique,
de l'Agriculture et du Travail:
MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
THEOPHILE RICHARD

No. 326

DECRET - LOI

ELIE LESCOT
Président de la République

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;

Vu la loi du 16 avril 1943 relative aux voies et moyens de l'Exercice 1943-1944;

Vu la loi du 16 avril 1943 sur le Budget et la Comptabilité Publique;

Vu le Budget Général de l'Exercice 1943-1944;

Vu la loi du 16 avril 1943 qui autorise le Pouvoir Exécutif à effectuer à la loi sur le Budget et la Comptabilité Publique et au Budget Général de l'Exercice 1943-1944 tous aménagements, modifications ou réductions qui pourront être imposés par les circonstances;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les lois budgétaires et le Budget Général de l'Exercice 1943-1944;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances;

Après délibération en Conseil des Secrétaire d'Etat;

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décète:

Article 1er.—L'article 3 de la loi du 16 avril 1943, relative aux voies et moyens de l'Exercice 1943-1944, est modifié comme suit:

«Article 3.—Les prévisions des recettes douanières des taxes internes et des recettes diverses pour l'année budgétaire 1943-1944, sont fixées comme suit, conformément à l'état de classement annexé à la présente loi:

	Gourdes
Recettes douanières	24.600.000.00
Taxes Internes	7.000.000.00
Recettes diverses	250.000.00
	31.850.000.00

Article 2.—L'article 36 de la loi du 16 avril 1943 sur le Budget et la Comptabilité Publique est modifié comme suit :

«Article 36.—Les appointements, salaires, pensions, subventions, loyers et obligations contractuelles assujettis à la réduction de cinq pour cent ou de dix pour cent seront payés intégralement à partir du 1er décembre 1943.

Les crédits ouverts aux différents Départements ministériels pour l'Exercice 1943-1944 sont les suivants :

	Gourdes
Dette Publique	5.240.065.90
Relations Extérieures ..	780.190.00
Finances	3.087.843.09
Commerce et Economie Nationale	523.733.50
Intérieur	12.575.722.18
Travaux Publics	2.977.398.03
Justice	1.437.940.44
Agriculture et Travail ..	2.156.778.06
Instruction Publique	2.652.053.80
• Cultes	418.275.00
	31.850.000.00

Article 3.—Sauf en ce qui concerne le crédit supplémentaire de Quatre Millions Deux Cent Sept Mille Cinq Cents Gourdes (Gdes. 4.207.500) alloué à l'article 6 du Budget par le décret-loi du 11 novembre 1943, les dépenses autorisées par la loi du 16 avril 1943 et par les décrets-lois et arrêtés pris en octobre et novembre 1943 seront imputées sur les crédits budgétaires alloués par la dite loi du 16 avril 1943, telle qu'elle est modifiée par le présent décret-loi.

Tout excédent qui pourra être enregistré sur les opérations budgétaires d'octobre et novembre 1943 sera transféré au compte spécial de réserve de l'article 129 du Budget.

Article 4.—Le présent décret-loi abroge toute loi ou disposition de loi, tout décret-loi ou disposition de décret-loi qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 11 novembre 1943, An 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce
et de l'Economie Nationale :

ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense
Nationale: VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture
et du Travail: MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics: THEOPHILE RICHARD

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale, donnée le 12 novembre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale:
NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-Loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 13 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense
Nationale: VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du
Travail: MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics: THEOPHILE RICHARD

VOIES ET MOYENS

		Gourdes
<i>Recettes Douanières:</i>		
Droits d'Importation	19.805.000.00	
Droits d'Exportation	4.750.000.00	
Divers	45.000.00	24.600.000.00
<i>Recettes Internes:</i>		
Alcool	330.000.00	
Boissons spiritueuses	3.000.00	
Boissons vineuses	10.000.00	
Cigares	5.000.00	
Cigarettes	700.000.00	
Huile	190.000.00	
Saindoux	30.000.00	
Savon	40.000.00	
Tabac préparé	17.000.00	
Affermage	350.000.00	
Arrosage	95.000.00	
Naturalisation	1.400.00	
Identité	575.000.00	
Casiers Postaux	9.000.00	
Consulaires	45.000.00	
Divers	2.150.00	
Enregistrement	400.000.00	
Etat Civil	165.000.00	
Greffes	6.500.00	
Immatriculation véhicules	120.000.00	
Hydraulique	400.000.00	
Moniteur	2.500.00	
Licences	205.000.00	
Marques de Fabrique	8.000.00	
Papier Timbré	32.000.00	
Pénalités et Amendes	13.000.00	
Permis de conduire	60.000.00	
Permis de séjour	25.000.00	
Radios	25.000.00	
Impôt sur le Revenu	1.777.250.00	
Soumission Biens Domaniaux	3.000.00	
Télégraphes et Téléphones ..	450.000.00	
Timbrage Livres de Commerce ..	4.000.00	
Timbres Mobiles, Estampilles	600.000.00	
Timbres-poste	260.000.00	
Transmissions	36.500.00	
Vente à l'encan	700.00	
Visa de Manifeste	4.000.00	
Allumettes		
Alcool d'autres matières ..		
Boissons maltées		7.000.000.00
Gazoline		
<i>Recettes Diverses:</i>		
Dividendes 1/3 pr. la B.N.R.H.	100.000.00	
Autres Recettes	150.000.00	250.000.00
Total Gourdes		31.850.000.00

No. 327

DECRET - LOI

ELIE LESCOT

Président de la République

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;

Vu l'article 8 du protocole du 3 octobre 1919;

Vu les arts. 6 et 9 du Contrat d'Agence Fiscal de l'Emprunt Série A du 6 octobre 1922, sanctionné par la loi du 27 octobre 1922, et les articles 6 et 9 du Contrat d'Agence Fiscale de l'Emprunt Série C du 26 mai 1925, sanctionné par la loi du 17 juin 1927;

Vu l'article VI de l'Accord Exécutif du 13 septembre 1941 destiné à remplacer l'Accord financier du 7 août 1933;

Vu l'accord additionnel du 28 août 1943, qui dispose, en son paragraphe (2) que le Gouvernement de la République d'Haïti paiera Vingt Cinq Mille dollars (\$ 25.000.00) durant la période du 1er octobre 1943 au 30 septembre 1944 inclusivement, sur les montants dont le paiement est requis par les contrats d'emprunt des 6 octobre 1922 et 26 mai 1925 pour l'amortissement des emprunts de 1922 et 1923;

Vu le décret-loi du 25 septembre 1943, autorisant la Banque Nationale de la République d'Haïti à exécuter les dispositions de l'Accord additionnel du 28 août 1943;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser et d'inviter la Banque Nationale de la République d'Haïti à effectuer durant l'exer-

cice 1943-1944, pour compte du Gouvernement haïtien, les paiements suivants, à titre d'amortissement des emprunts de 1922 et 1923, en conformité de l'accord intervenu le 20 octobre 1943 entre les représentants des Gouvernements haïtien et américain;

1o) Cent Mille Dollars (\$ 100.000) à la date du 15 novembre 1943;

2o) Une valeur ne dépassant pas Deux Cent Cinquante Mille Dollars (\$250.000) au cours de l'année fiscale, selon que des fonds pourront être disponibles à cette fin;

Sur le rapport des Secrétaires d'Etat des Relations Extérieures et des Finances;

De l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat;

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décrète:

Article 1er.—La Banque Nationale de la République d'Haïti est autorisée et invitée à effectuer durant l'exercice 1943-1944, pour compte du Gouvernement haïtien, les paiements suivants, à titre d'amortissement des emprunts de 1922 et 1923, en conformité de l'accord intervenu le 20 octobre 1943 entre les représentants des Gouvernements haïtien et américain;

1o) Cent Mille Dollars (\$ 100.000) à la date du 15 novembre 1943;

2o) Une valeur ne dépassant pas Deux Cent Cinquante Mille Dollars (\$ 250.000) au cours de l'année fiscale, selon que des fonds pourront être disponibles à cette fin.

Article 2.—Le présent Décret-Loi abroge toute loi ou disposition de loi, tout décret-loi ou disposition de décret-loi qui lui sont contraires et sera exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat des Relations Extérieures et des Finances, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 11 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances:

ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:

GERARD LESCOT

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale donnée le 12 novembre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale:
NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 13 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce
et de l'Economie Nationale:

ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice
et de la Défense Nationale:

VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique,
de l'Agriculture et du Travail:

MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
THEOPHILE RICHARD

DECRET - LOI

ELIE LESCOT

Président de la République

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;

Vu le contrat du 6 juillet 1938 entre l'Etat d'Haïti et la J.G. White Engineering Corporation, sanctionné par le Décret-loi du 6 Juillet 1938, amendé par les contrats des 30 septembre 1941 et 14 mai 1942 sanctionnés par les décrets-lois des 8 octobre 1941 et 16 mai 1942;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Gouvernement haïtien, représenté par le Secrétaire d'Etat des Finances, à émettre, en faveur de la Export-Import Bank of Washington, un billet à ordre en remplacement de ceux souscrits en faveur de la J. G. White Engineering Corporation et de la Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances;

Après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat;

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décrète:

Article 1er.—Le Gouvernement haïtien est autorisé à émettre en faveur de la Export-Import Bank of Washington un billet à ordre se chiffrant à Cinq Millions Soixante Dix Mille Dollars (\$ 5.070.000.00) en remplacement de ceux d'une valeur équivalente, émis en vertu du contrat du 6 juillet 1938, passé entre l'Etat d'Haïti et la J. G. White Engineering Corporation, sanctionné par le décret-loi du 6 juillet 1938, amendé par les contrats des 30 septembre 1941 et 14 mai 1942 sanctionnés par les décrets-lois des 8 octobre 1941 et 16 mai 1942, et qui, au moment de l'émission du nouveau billet à ordre, seront encore impayés.

A cette fin, le Secrétaire d'Etat des Finances est autorisé à consentir les garanties indiquées dans la formule de billet à ordre annexée au présent décret-loi.

Article 2.—Le présent décret-loi abroge toutes lois ou dispositions de loi, tous décrets-lois ou dispositions de décrets-lois qui lui sont contraires et sera exécuté à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 11 novembre 1943, An 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances:

ABEL LACROIX

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale donnée le 12 novembre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale:
NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-Loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 13 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie
Nationale: ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense
Nationale: VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics: THEOPHILE RICHARD
Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture
et du Travail: MAURICE DARTIGUE

BILLET A ORDRE République d'Haïti

L'Etat haïtien dûment représenté par le Secrétaire d'Etat des Finances promet de payer à l'ordre de la Export-Import Bank of Washington, pour valeur reçue, la somme de Cinq Millions Soixante Dix Mille Dollars (\$ 5.070.000), aux dates d'échéance mentionnées ci-après, en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, en temps de paix comme en temps de guerre, que le ou les porteurs du présent billet à ordre soient des citoyens d'un pays ami ou hostile, sans déduction pour impôt, taxe ou charge présente ou future du Gouvernement ou de toute autre autorité, et de payer semestriellement les intérêts au taux de quatre pour cent (4%) par an, à partir de la date du présent billet à ordre, sur la balance impayée de ce billet.

Le principal et les intérêts seront payables au siège social de la National City Bank of New-York à 55 Wall Street, New-York, N. Y. U. S. A.

15 mai 1944	\$400.000
15 novembre 1944	400.000
15 mai 1945	400.000
15 novembre 1945	400.000
15 mai 1946	400.000
15 novembre 1946	400.000
15 mai 1947	400.000
15 novembre 1947	300.000
15 mai 1948	300.000
15 novembre 1948	300.000
15 mai 1949	300.000
15 novembre 1949	300.000
15 mai 1950	300.000
15 novembre 1950	300.000
15 mai 1951	170.000

L'Etat haïtien se réserve le droit de payer le principal de ce billet à ordre en tout ou en partie à n'importe quel moment avant sa date d'échéance, mais donne la garantie et convient que tant que le susdit billet à ordre n'aura pas été intégralement payé en capital et intérêts, il n'autorisera l'émission d'aucun emprunt ni contractera aucune dette de quelque nature que ce soit, jouissant de la parité avec ce billet à ordre, ni bénéficiant de droits et privilèges égaux ou supérieurs à ceux dont jouit le présent billet à ordre, à l'exception des Obligations Extérieures Or Six pour Cent Trente ans garanties par les Revenus Généraux et Droits de Douane de l'Emprunt 1922, en faveur desquelles il existe une première hypothèque sur tous les revenus internes et revenus des douanes, soumis seulement à l'allocation annuelle convenue entre la République d'Haïti et la Banque Nationale de la République d'Haïti à titre de compensation pour les services du Département Fiscal de la Banque Nationale de la République d'Haïti comme prévu par l'Accord Exécutif du 13 septembre 1941.

La garantie et le traitement actuellement en vigueur ou qui à l'avenir pourront être convenus, en ce qui a trait aux obligations de l'emprunt 1922, s'appliqueront à ce billet, sauf que le gage consenti par l'Etat haïtien pour assurer le paiement en capital et intérêts, de ce billet à ordre viendra immédiatement après celui concédé aux obligations de l'emprunt 1922.

Port-au-Prince, ce 15 novembre 1943.

Pour l'Etat haïtien :

Secrétaire d'Etat des Finances de la République d'Haïti.

BUDGET GENERAL EXERCICE 1943-1944

VOIES ET MOYENS

	Gourdes
Recettes Douanières	
Droits d'importation.....	19.805.000.00
Droits d'exportation.....	4.750.000.00
Divers	45.000.00
	24.600.000.00
Recettes Internes	
Alcool	330.000.00
Boissons spiritueuses.....	3.000.00
Boissons vineuses.....	10.000.00
Cigares	5.000.00
Cigarettes	700.000.00
Huile	190.000.00
Saindoux	30.000.00
Savon	40.000.00
Tabac préparé.....	17.000.00
Affermage	350.000.00
Arrosage	95.000.00
Naturalisation	1.400.00
Identité	575.000.00
Casiers Postaux.....	9.000.00
Consulaires	45.000.00
Divers	2.150.00
Enregistrement	400.000.00
Etat Civil.....	165.000.00
Greffes	6.500.00
Immatriculation Véhicules.....	120.000.00
Hydraulique	400.000.00

Moniteur	2.500.00
Licences	205.000.00
Marques de Fabrique.....	8.000.00
Papier Timbré.....	32.000.00
Pénalités et Amendes.....	13.000.00
Permis de Conduire.....	60.000.00
Permis de Séjour.....	25.000.00
Radios	25.000.00
Impôt sur le Revenu.....	1.777.250.00
Soumission Biens Domaniaux.....	3.000.00
Télégraphes et Téléphones.....	450.000.00
Timbrage Livres de Commerce.....	4.000.00
Timbres Mobiles, Estampilles.....	600.000.00
Timbres-poste	260.000.00
Transmissions.....	36.500.00
Vente à l'encan.....	700.00
Visa de Manifeste.....	4.000.00
Allumettes	
Alcool d'autres matières.....	
Boissons maltées.....	
Gazoline	7.000.000.00
	31.600.000.00
Recettes Diverses	
Dividendes 1/3 pr. la B.N.R.H.A.....	100.000.00
Autres Recettes.....	150.000.00
	250.000.00
Total Gourdes:	31.850.000.00

BUDGET GENERAL Ex: 1943 - 44

	Gourdes
Dette Publique.....	5.240.065.90
Relations Extérieures.....	780.190.00
Finances	3.087.843.09
Commerce et Economie Nationale.....	523.733.50
Intérieur	12.575.722.18
Travaux Publics.....	2.977.398.03
Justice	1.437.940.44
Agriculture et Travail.....	2.156.778.06
Instruction Publique.....	2.652.053.80
Cultes	418.275.00
	31.850.000.00

DETTE PUBLIQUE CHAPITRE I EMPRUNTS

ART.	Montant Annuel Gourdes
1.—Obligations Série A.....	3.543.950.00
2.—Commissions Contractuelles et frais.....	20.000.00
4.—Obligations Série C.....	573.615.90
5.—Commissions Contractuelles et frais.....	5.000.00
6.—Intérêts, amortissement, frais de transfert et autres pour financement C. T. P.....	1.037.500.00
INSTITUTIONS INTERNATIONALES	
36.—Quotes-parts et frais de transfert.....	60.000.00
Total	5.240.065.90

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES			
CHAPITRE II			
Art.		Monnaie Par Mois	Nationale Par An
51	A) SERVICE DE LA CORRESPONDANCE GENERALE		
	1 Chef de Service.....	750.00	
	1 Sous-Chef de Service.....	500.00	
	1 Traducteur-Interprète	500.00	
	1 Dactylographe	175.00	
	B) SERVICE DU PROTOCOLE		
	1 Chef du Protocole.....	750.00	
	1 Sous-Chef du Protocole.....	525.00	
	1 Attaché	300.00	
	1 Calligraphe	150.00	
	C) SECTION DE LA DOCUMENTATION ET DES ETUDES TECHNIQUES		
	1 Juriste	875.00	
	1 Conseiller Technique administratif chargé de la Section de l'Europe et des autres continents	750.00	
	1 Dactylographe	175.00	
	1 Dactylographe	175.00	
	D) SECTION DE LA COMPTABILITE		
	1 Chef de Service.....	500.00	
	1 Assistant	300.00	
	1 Employé-Dactylographe	250.00	
	1 Employé	175.00	
	1 Employé	75.00	
	E) SECTION DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE		
	1 Chef de Service.....	600.00	
	1 Assistant	300.00	
	1 Employé	250.00	
	1 Dactylographe	175.00	
	F) SECTION DE L'AMERIQUE LATINE ET DE L'UNION PANAMERICAINE		
	1 Chef de Service.....	700.00	
	1 Assistant	300.00	
	1 Dactylographe	175.00	
	G) SECTION DU TOURISME ET DES RELATIONS CULTURELLES		
	1 Chef de Service.....	600.00	
	1 Employé-Dactylographe	150.00	
	H) SECTION DES ARCHIVES, MATERIEL ET BIBLIOTHEQUE		
	1 Archiviste	350.00	
	1 Bibliothécaire	250.00	
	1 Employé	200.00	
	2 Huissiers à Gdes. 100.00.....	200.00	
	1 Ménagère	50.00	
		11.225.00	134.700.00
56	A) AMBASSADE — WASHINGTON		
	1 Ambassadeur	5.500.00	
	1 Premier Secrétaire.....	2.000.00	
	Frais spéciaux du 1er Secrétaire.....	500.00	
	1 Deuxième Secrétaire.....	1.250.00	
	Frais spéciaux du 2ème. Secrétaire.....	250.00	
	Frais pour un attaché Militaire.....	1.000.00	
	1 Sténographe-Dactylographe	1.000.00	
	1 Sténographe-Dactylographe	750.00	
	Frais de bureau, télégramme et autres.....	2.250.00	
		14.500.00	174.000.00
	1 Délégué culturel de la Rép. d'Haïti aux Etats-Unis		5.00
LEGATIONS			
	B) CIUDAD TRUJILLO		
	1 Chef de mission.....	3.500.00	
	1 Secrétaire	1.500.00	
	1 Employé	250.00	
	Location, frais de bureau, télég. et autres....	900.00	
		6.150.00	73.800.00
	A Reporter		382.505.00

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES			
Art.		Monnaie Par Mois	Nationale Par An
56	Report		382.505.00
	C) BERNE — VARSOVIE — BRUXELLES		
	1 Chef de mission.....	2.500.00	
	1 Location, frais de bureau, télég. et autres....	900.00	
		3.400.00	40.800.00
	D) SANTIAGO DE CHILI — LIMA		
	1 Chef de mission.....	2.500.00	
	Location, frais de bureau, télég. et autres....	645.00	
		3.145.00	37.740.00
	E) LA HAVANE		
	1 Chargé d'Affaires.....	1.500.00	
	1 Chancelier	500.00	
	Location, frais de bureau, télég. et autres.....	1.125.00	
		3.125.00	37.500.00
	F) MEXICO		
	1 Chargé d'Affaires.....	1.500.00	
	Location, frais de bureau, télég. et autres....	1.125.00	
		2.625.00	31.500.00
CONSULATS			
	G) NEW-YORK		
	1 Consul Général.....	791.66 2-3	
	1 Vice-Consul	450.00	
	Location, frais de bureau, télég. et autres....	888.75	
	Frais de publicité.....	202.50	
		2.332.91 2/3	27.995.00
	H) 1 Consul Général à Santiago de Cuba.....	750.00	
	1 Consul à Camaguey et Santa Clara.....	750.00	
	1 Consul à Barahona	650.00	
	1 Consul à Villa Elías Pina.....	650.00	
	1 Consul à Dajabon	650.00	
		3.450.00	41.400.00
	I) FRAIS SPECIAUX		
	Pour le Consulat de Genève.....	125.00	
	A répartir entre les Consulats.....	2.775.00	
		2.900.00	34.800.00
61	Frais de mission, de voyage, de rapatriement et de déplacement des Agents à l'étranger et de délégations aux Congrès et Conférences.....		18.810.00
62	Achat et entretien des mobiliers des Légations, Consulats et du Département.....		24.030.00
81	Matériel et fournitures de bureau.....	247.50	2.970.00
82	Frais de télégrammes extérieurs.....		15.000.00
83	Frais de poste et autres.....	285.00	3.420.00
84	Abonnements aux journaux étrangers.....		700.00
85	Achats d'insignes et autres frais.....	180.00	2.160.00
86	Frais de réception.....	450.00	5.400.00
87	Publication de documents officiels.....	112.50	1.350.00
88	Frais de représentation du Secrétaire d'Etat....	225.00	2.700.00
89	Frais de représentation du Sous-Secrétaire d'Etat	225.00	2.700.00
90	Frais de représentation du Chef du Protocole....	180.00	2.160.00
91	Frais de représentation du Sous-Chef du Protocole	112.50	1.350.00
92	Versement sur prix d'achat, installation, assurance et réparations de l'Ambassade d'Haïti à Washington.....	225.00	35.000.00
93	Frais spéciaux du Juriste.....		2.700.00
97	Achat de bibliothèque et d'ouvrages et reliure des documents du Département.....		500.00
98	Publicité, propagande commerciale et touristique		25.000.00
	TOTAL		780.190.00

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DES FINANCES

DEPARTEMENT DU COMMERCE
ET DE L'ECONOMIE NATIONALE

CHAPITRE III

MONNAIE NATIONALE

Art.		Par Mois	Par An
101	Personnel de la Secrétairerie d'Etat		
	Direction Générale:		
1	Chef de Division.....	750.00	
1	Chef de Bureau	700.00	
1	Employé chargé du Service des Pensions	500.00	
1	Employé rédacteur.....	300.00	
1	Employé attaché au Service des Pensions	250.00	
1	Employé	275.00	
1	Dactylographe	250.00	
2	Employés à Gdes. 200.00.....	400.00	
2	Dactylographes à Gdes. 175.00....	350.00	
2	Dactylographes à Gdes. 150.00....	300.00	
1	Dactylographe	125.00	
1	Huissier	100.00	4.300.00
	Service des Ordonnancements et Mandatements:		
1	Chef de Service.....	650.00	
2	Sous-Chefs de Service à G. 500.00	1.000.00	
1	Comptable en Chef.....	300.00	
1	Comptable	200.00	
1	Comptable	175.00	2.325.00
	Service de la Comptabilité Générale		
1	Chef de Service.....	650.00	
1	Sous-Chef de Service.....	550.00	
1	Comptable en Chef.....	500.00	
1	Comptable	400.00	
1	Comptable	350.00	
1	Employé	200.00	
1	Employé	125.00	2.775.00
	Service de la Comptabilité Spéciale et du Budget		
1	Comptable Payeur.....	600.00	
1	Employé	200.00	800.00
	Archives		
1	Archiviste	300.00	
1	Archiviste-adjoint	250.00	
1	Huissier	100.00	
1	Huissier	75.00	725.00
	Service du Domaine Privé		
1	Chef de Service.....	550.00	
1	Sous-Chef de Service.....	500.00	
1	Employé	200.00	1.250.00
	Commissariat Spécial près la Banque		
1	Commissaire	500.00	
1	Employé	175.00	675.00
		12.850.00	154.200.00
102	Archives Nationales		
1	Directeur	700.00	
1	Archiviste principal.....	250.00	
2	Archivistes à Gdes. 200.00.....	400.00	
1	Employé relieur.....	125.00	
1	Archiviste adjoint.....	100.00	
1	Employé	100.00	
1	Garçon	50.00	
1	Homme de peine.....	40.00	1.765.00
121	Pensions Civiles.....		350.000.00
122	Pensions Militaires.....	142.60	1.711.20
123	Pensions de Retraite.....	3.843.55	46.122.60
124	Rentes Viagères.....	930.00	11.160.00
126	Matériel, fournitures, frais divers....		17.520.00
128	Frais de Prime et de Transfert.....		2.500.00
129	Compte Spécial de Réserve.....		211.449.29
131	Restitutions et Réclamations.....	6.000.00	72.000.00
31	Département Fiscal B.N.R.H.....		1.000.000.00
41	Administration Générale des Contributions		900.000.00
42	Commission de Trésorerie.....		300.000.00
	Total		3.087.843.09

CHAPITRE IV

MONNAIE NATIONALE

Art.		Par Mois	Par Mois	Par An
151	Personnel de la Secrétairerie d'Etat			
	Direction Générale:			
1	Employé, chef de la section de la correspondance générale.....	300.00		
1	Sténo-Dactylo	225.00		
1	Archiviste	200.00		
1	Huissier	100.00		
1	Huissier	60.00	885.00	
	Service du Commerce Extérieur			
1	Chef de Service.....	500.00		
1	Employé chargé du Contrôle des Douanes	250.00		
1	Dactylographe	150.00	900.00	
	Service du Commerce Intérieur			
1	Chef de Service.....	500.00		
1	Employé chargé de l'Enregistrement des Marques de Fabrique....	350.00		
1	Employé chargé des licences.....	350.00		
1	Employé	225.00		
1	Inspecteur du Commerce.....	300.00		
1	Inspecteur du Commerce.....	200.00		
1	Employé chargé du Contrôle des Expéditions	250.00		
1	Dactylographe	175.00		
1	Huissier	60.00	2.410.00	
	Service du Contrôle du Développement Industriel			
1	Chef de Service.....	850.00		
1	Inspecteur de la petite Industrie....	600.00		
1	Dactylo	175.00	1.625.00	
		5.820.00		69.840.00
161	Matériel, fournitures, frais divers....	300.00		3.600.00
162	Dépenses diverses.....			3.100.00
163	Subvention à la Chambre de Commerce		225.00	2.700.00
Art.				
	Offices Postaux			
181	Administration Générale de Port-au-Prince			
1	Administrateur Général.....	1.375.00		
1	Receveur Principal.....	650.00		
1	Chef de Bureau.....	525.00		
1	Sous-Chef de Bureau.....	420.00		
1	Chef de Service Extérieur.....	325.00		
1	Caissier	325.00		
1	Comptable Statisticien.....	300.00		
1	Secrétaire Dactylographe.....	250.00		
1	Employé	275.00		
2	Employés à G. 250.00	500.00		
2	Employés à G. 200.00	400.00		
3	Employés à G. 185.00	555.00		
3	Employés à G. 125.00	375.00		
1	Employé	120.00		
1	Employé	110.00		
1	Facteur en Chef.....	200.00		
10	Facteurs à G. 110.00.....	1.100.00		
2	Hoquetons à G. 50.00.....	100.00		
1	Chauffeur	200.00		
	Pour service de nuit, dimanche et jours fériés:			
1	Employé	150.00		
1	Employé	125.00	8.380.00	100.560.00
182	Offices Postaux de Province			
	Cap-Haïtien:			
1	Directeur	300.00		
1	Employé	125.00		
2	Employés à G. 75.00.....	150.00		
2	Facteurs à G. 60.00.....	120.00		
1	Hoqueton	40.00	735.00	
	Cayes			
1	Directeur	250.00		
1	Employé	115.00		
1	Employé	90.00		
1	Facteur	60.00		
1	Hoqueton	40.00	555.00	
	Jacmel			
1	Directeur	225.00		
1	Employé	110.00		
1	Facteur	50.00		
1	Hoqueton	30.00	415.00	
	A Reporter		1.705.00	179.800.00

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DU COMMERCE ET DE L'ECONOMIE NATIONALE

MONNAIE NATIONALE				Art.	MONNAIE NATIONALE			
			Par An					Par An
Report	Par Mois	Par Mois	Par An	182	Report	Par Mois	Par Mois	Par An
179.800.00	1.705.00		179.800.00		3.165.00			179.800.00
Gonaïves					Petit-Goâve			
1 Directeur	225.00			1	1 Directeur	200.00		
1 Employé	100.00			1	1 Employé	50.00		
1 Facteur	50.00			1	1 Facteur	40.00		
1 Hoqueton	30.00	405.00		1	1 Hoqueton	20.00	310.00	
Jérémie					Aquin			
1 Directeur	225.00			1	1 Directeur	100.00		
1 Employé	100.00			1	1 Hoqueton	20.00	120.00	
1 Facteur	50.00				Miragoâne			
1 Hoqueton	25.00	400.00		1	1 Directeur	100.00		
Port-de-Paix				1	1 Facteur	30.00	130.00	
1 Directeur	200.00						3.725.00	
1 Employé	90.00				Appointements de Directeurs de			
1 Facteur	50.00			183	Postes Secondaires.....	1.400.00	5.125.00	61.500.00
1 Hoqueton	25.00	365.00		191	Location des Bureaux Postaux.....			1.853.06
Saint-Marc					Salaire des courriers, louage d'ani-			
1 Directeur	175.00				maux, etc.....	4.173.37		50.080.44
1 Employé	50.00			192	Transit Maritime et aérien.....	14.833.33 1/3		178.000.00
1 Facteur	40.00			193	Matériel, Fournitures, Frais divers	2.500.00		30.000.00
1 Hoqueton	25.00	290.00		195	Habillement des facteurs.....			2.500.00
A Reporter				196	Amélioration des Offices Postaux....			20.000.00
	3.165.00		179.800.00		Total			523.733.50

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CHAPITRE V				MONNAIE NATIONALE			
			Par An				Par An
Art.	Report	Par Mois	Par An	Art.	Report	Par Mois	Par An
201	Pouvoir Exécutif			226	Corps Législatif		692.904.00
	Président de la République				1) Indemnités des Sénateurs et Députés	75.000.00	
	Indemnité du Président de la République P.2.000.00	10.000.00			2) Frais de représentation des Présidents du Sénat,		
	Frais de représentation	2.000.00			de la Chambre des Députés et des Secrétaires des		
		12.000.00	144.000.00		2 Bureaux	1.800.00	
202	Sous-Secrétairerie d'Etat à la Présidence					76.800.00	921.600.00
	1 Chef de Division	750.00		227	Personnel du Secrétariat des Archives du Sénat		
	1 Chef de Bureau	600.00			1 Secrétaire-Archiviste	600.00	
	1 Archiviste	360.00			1 Chef de bureau	420.00	
	1 Archiviste-adjoint	165.00			3 Secrétaires-rédacteurs à G. 280.00	840.00	
	1 Employé	200.00			1 Employé	250.00	
	1 Sténo-Dactylo	200.00			1 Employé	220.00	
	1 Dactylographe	190.00			3 Employés à G. 175.00	525.00	
	1 Dactylographe	175.00			3 Huissiers à G. 60.00	180.00	
	1 Interprète-Traducteur	500.00			1 Concierge	60.00	
	2 Huissiers à G. 80.00	160.00			1 Ménagère	50.00	
	Frais pour le Secrétariat privé du Président de la					3.145.00	37.740.00
	République	2.500.00			Personnel du Secrétariat Général de la Chambre		
	Frais de représentation de la Maison Militaire du				des Députés		
	Président de la République	1.000.00			1 Secrétaire Général	600.00	
		6.800.00	81.600.00		1 Chef de bureau	420.00	
203	Fournitures de bureau et matériel pour la Sous-Se-				4 Secrétaires-rédacteurs à G. 280.00	1.120.00	
	crétairerie d'Etat à la Présidence	256.50	3.078.00		1 Bibliothécaire-Archiviste	250.00	
204	Fournitures de bureau du Secrétariat du Conseil des				2 Employés à G. 220.00	440.00	
	Secrétaires d'Etat et achat de livres et journaux	85.50	1.026.00		1 Employé	175.00	
206	Traitement du personnel du Palais National	540.00	6.480.00		1 Employé	250.00	
207	Service de domesticité et des automobiles du Palais				5 Employés à G. 125.00	625.00	
	National	2.260.00	27.120.00		1 Huissier	70.00	
209	Police Secrète	10.800.00	129.600.00		7 Huissiers à G. 60.00	420.00	
211	Indemnité des Secrétaires d'Etat				1 Ménagère	50.00	
	5 Secrétaires d'Etat à G. 2.500.00	12.500.00				4.420.00	53.040.00
	4 Sous-Secrétaires d'Etat à G. 1.500.00	6.000.00		228	Fournitures de bureau et frais divers pour le Sénat	171.00	2.052.00
		18.500.00	222.000.00	229	Fournitures de bureau et frais divers pour la Ch...	171.00	2.052.00
212	Secrétaires particuliers des Secrétaires d'Etat			251	Personnel de la Secrétairerie d'Etat:		
	5 Secrétaires particuliers à G. 240.00	1.200.00	14.400.00		1 Chef de Division	750.00	
213	Secrétariat du Conseil des Secrétaires d'Etat				Service de la Correspondance:		
	1 Secrétaire	750.00			1 Chef de bureau	550.00	
	1 Secrétaire-adjoint	500.00			5 Employés à G. 150.00	750.00	
		1.250.00	15.000.00		Service des Affaires Communales		
215	Frais de circulation des Secrétaires d'Etat				1 Chef de Service	450.00	
	5 Secrétaires d'Etat à G. 450.00	2.250.00			2 Employés à G. 175.00	350.00	
	4 Sous-Secrétaires d'Etat à G. 450.00	1.800.00			2 Employés à G. 150.00	300.00	
		4.050.00	48.600.00		A Reporter	3.150.00	1.709.388.00
A Reporter			692.904.00				

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Art.		MONNAIE NATIONALE		Art.		MONNAIE NATIONALE	
		Par Mois	Par An			Par Mois	Par An
251	Report	3.150.00	1.709.388.00	252	Report	4.960.00	1.795.428.00
	<i>Service du Domaine Public et de l'Hygiène</i>				<i>Jérémie</i>		
1	Chef de Service	450.00		1	Délégué	1.000.00	
1	Sous-Chef de Service	180.00		1	Secrétaire	200.00	
1	Employé	175.00		1	Huissier	40.00	
	<i>Service des Passeports</i>				<i>Port-de-Paix</i>		
1	Chef de Service	420.00		1	Délégué	1.000.00	
2	Employés à G. 260.00	520.00		1	Secrétaire	200.00	
1	Employé	150.00		1	Huissier	40.00	
	<i>Service de la Comptabilité</i>					7.440.00	89.280.00
1	Comptable en Chef	500.00		253	Frais de tournée des Délégués, fournitures et matériel pour les Délégations	476.87½	5.722.50
1	Comptable-adjoint	200.00		255	Appointements de l'horloger des bureaux publics	120.00	1.440.00
1	Employé	175.00					
	<i>Service des Archives</i>			262	<i>Imprimerie de l'Etat</i>		
1	Archiviste	200.00			Impression du Moniteur	1.833.00	
1	Archiviste-adjoint	150.00			Impression de l'Exposé Général de la Situation	300.00	
2	Hoquetons à G. 50.00	100.00			Impression des Actes du Corps Législatif	225.00	
1	Concierge	50.00				2.358.00	28.296.00
	Frais de Police et de Sûreté du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur	750.00			<i>Dépenses diverses</i>		
		7.170.00	86.040.00	271	Fournitures de bureau, achat d'ouv. et frais d'impr.	157.50	1.890.00
252	<i>Délégations Cap-Haïtien</i>			272	Dépenses diverses du Département	123.75	1.485.00
1	Délégué	1.000.00		274	Frais de poste et de cablogramme	575.00	6.900.00
1	Secrétaire	200.00					
1	Huissier	40.00		281	<i>Subventions</i>		
	<i>Cayès</i>				A l'Hospice St. François de Sales	800.00	
1	Délégué	1.000.00			A l'Hosp. St. François de Sales, Traitement 7 Sœurs	350.00	
1	Secrétaire	200.00			A l'Hospice St. François de Sales, frais de pharmacie et traitement d'un pharmacien	300.00	
1	Huissier	40.00			Au Dispensaire	200.00	
	<i>Gonaïves</i>				A la Salle d'ophtalmologie	200.00	
1	Délégué	1.000.00			A l'Orphelinat de la Madeleine	400.00	
1	Secrétaire	200.00			A l'Orphelinat de la Madeleine. 6 Sœurs à G. 50.00	300.00	
1	Huissier	40.00				2.550.00	30.600.00
	<i>Jacmel</i>			301	Service National d'Hygiène et d'Assistance Publique		2.794.209.29
1	Délégué	1.000.00		351	Garde d'Haïti		7.663.380.05
1	Secrétaire	200.00		352	Ecole Militaire		157.091.34
1	Huissier	40.00					
	A Reporter	4.960.00	1.795.428.00		Total		Gdes. 12.575.722.18

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Art.	CHAPITRE VI	MONNAIE NATIONALE		Art.		MONNAIE NATIONALE	
		Par Mois	Par An			Par Mois	Par An
427	Conseil Technique:				Report	7.000.00	163.200.00
1	Directeur du Conseil Technique	1.500.00		428	Service Hydraulique:		
5	Membres du Conseil Technique à G. 1.000	5.000.00		1	Ingénieur, Directeur des Services Hydrauliques de Port-au-Prince, Pétionville et Kenscoff	700.00	
1	Ingénieur adjoint au Conseil Technique	800.00		1	Ingénieur	350.00	
9	Ingénieurs adjoints au Conseil Technique à G. 700	6.300.00		1	Contrôleur des vannes	425.00	
		13.600.00	163.200.00	1	Contrôleur des vannes	275.00	
428	Employés Techniques:			2	Chefs de Section à Gdes. 525.00	1.050.00	
	DEPARTEMENT DE L'OUEST			1	Sous Chef de Section	240.00	
	Administration Générale:			1	Sous Chef de Section	210.00	
1	Ingénieur	600.00		1	Sous Chef de Section	175.00	
1	Ingénieur-architecte	400.00		1	Chef d'atelier	270.00	
1	Ingénieur	550.00		1	Employé	200.00	
1	Photographe	150.00		2	Employés attachés au service de contrôle des services hydrauliques à Gdes. 250.00	500.00	
1	Ingénieur dessinateur	250.00					
1	Dessinateur	250.00			<i>SERVICE D'IRRIGATION</i>		
1	Employé, Salle des Bleus	150.00			<i>Hydrographie, Contrôle des Rivières et Levés Topographiques:</i>		
2	Ingénieurs électriciens à G. 375.00	750.00		1	Chef de Brigade topographique	550.00	
1	Ingénieur chargé du Sous-District de Petit-Goâve	400.00		1	Topographe	425.00	
	<i>Urbanisme:</i>			1	Topographe	350.00	
1	Ingénieur	650.00		1	Topographe	325.00	
1	Ingénieur	450.00		1	Topographe	250.00	
1	Ingénieur	475.00		1	Topographe	400.00	
1	Ingénieur	400.00				13.695.00	163.200.00
1	Ingénieur	300.00			A Reporter		
1	Topographe	275.00					
1	Electricien	500.00					
1	Topographe	450.00					
	A Reporter	7.000.00	163.200.00				

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

		MONNAIE NATIONALE	
		Par Mois	Par An
Art.	Report	2.300.00	1.709.558.37
461	1 Aide-spécial	650.00	
	1 Opérateur Central automatique.....	650.00	
	1 Opérateur Central automatique.....	350.00	
	1 Surintendant, réseau de câbles.....	675.00	
	1 Assistant du Surintendant, réseau de câbles	375.00	
	1 Comptable	525.00	
	1 Comptable-adjoint	450.00	
	1 Employé-comptable	300.00	
	1 Chef de Bureau.....	325.00	
	1 Chef de Service Interurbain.....	350.00	
	1 Sous-chef de Service Interurbain.....	250.00	
	1 Employé-comptable	250.00	
	1 Dactylographe	210.00	
	1 Dactylographe	160.00	
	1 Dactylographe	100.00	
	1 Chef de Dépôt.....	250.00	
	1 Opérateur, Central Automatique	175.00	
	1 Opérateur, Central Automatique	350.00	
	1 Opérateur, Central Automatique	200.00	
	1 Opérateur, Central Automatique	150.00	
	1 Opérateur, Central Automatique	125.00	
	1 Episseur	325.00	
	1 Episseur	210.00	
	1 Episseur	165.00	
	1 Episseur	125.00	
	1 Employé, Service dérangements.....	155.00	
	1 Employé, Service dérangements.....	130.00	
	1 Employé, Chargé des lignes.....	150.00	
	1 Assistant, Chargé des lignes.....	100.00	
	1 Employé de guichet.....	175.00	
	1 Opérateur	220.00	
	2 Opérateurs, à G. 215.00.....	430.00	
	1 Opérateur	155.00	
	1 Opérateur	135.00	
	2 Opérateurs, à G. 100.00.....	200.00	
	1 Opérateur	75.00	
	2 Opérateurs, à G. 100.00.....	200.00	
	1 Employé, Station HHH.....	200.00	
	1 Opérateur	50.00	
	2 Opérateurs, Station HHH, à G. 200.00	400.00	
	1 Opérateur, Station HHH	175.00	
	1 Opérateur, Station HHH	100.00	
	1 Opérateur, Station HHH	150.00	
	1 Opérateur, Station HHH	125.00	
	1 Chef de poste, Palais National.....	155.00	
	2 Employés, Palais National, à G. 125.....	250.00	
	1 Employé, radiotéléphonie.....	200.00	
	1 Chef de poste, Kenscoff	100.00	
	1 Chef de poste, Thomazeau	100.00	
	1 Chef de poste, Croix-des-Bouquets	100.00	
	1 Chef de poste, Belladère	150.00	
	1 Chef de poste, Lascahobas	100.00	
	1 Chef de poste, Hinche	140.00	
	1 Chef de poste, Petite Rivière de Nippes	100.00	
	3 Chefs de poste: Pétion-Ville, Anse-à-Veau et Léogâne, à G. 125.00.....	375.00	
	1 Chef de poste, Baradères	100.00	
	1 Chef de poste, Petit-Trou de Nippes.....	115.00	
	1 Chef de poste, Grand-Goâve	165.00	
	1 Chef de poste, Petit-Goâve	210.00	
	1 Opérateur, Petit-Goâve.....	155.00	
	1 Opérateur, Petit-Goâve.....	115.00	
	1 Chef de Poste, Miragoâne.....	150.00	
	1 Opérateur, Miragoâne.....	100.00	
	1 Chef de Poste, Mirebalais.....	150.00	
	1 Chef de Poste, Arcahaie.....	115.00	
DEPARTEMENT DU NORD			
	1 Inspecteur de lignes.....	300.00	
	1 Chef de poste, Cap-Haïtien.....	275.00	
	1 Chef opérateur, Téléphone automatique	300.00	
	1 Opérateur, Téléphone automatique....	150.00	
	2 Opérateurs, Téléphone automatique, à G. 125.00.....	250.00	
	1 Opératrice, Téléphone automatique, ...	115.00	
	1 Contrôleur de lignes.....	125.00	
	7 Chefs de poste: Limbé, Plaisance, Pilate, Gd'Rivière du Nord, Trou du Nord, Fort Liberté et Ouanaminthe, à G. 115.00.....	805.00	
	A Reporter.....	12.785.00	1.709.558.37

		MONNAIE NATIONALE	
		Par Mois	Par An
Art.	Report	18.785.00	1.709.558.37
461	DEPARTEMENT DE L'ARTIBONITE		
	1 Inspecteur de lignes.....	300.00	
	1 Chef de poste, Gonaïves.....	225.00	
	1 Opérateur	140.00	
	1 Opérateur	110.00	
	1 Chef de poste, Gros Morne.....	125.00	
	2 Chefs de poste: Ennery et St. Michel à G. 100.....	200.00	
DEPARTEMENT DU NORD'OUEST			
	1 Chef de poste, Port-de-Paix.....	175.00	
	1 Opérateur, T. T.....	120.00	
DEPARTEMENT DU SUD			
	1 Inspecteur de lignes.....	300.00	
	1 Chef de poste, Cayes.....	275.00	
	1 Opérateur, Téléphone automatique.....	250.00	
	1 Employé	125.00	
	1 Employé	100.00	
	1 Chef de poste, Aquin	125.00	
	1 Chef de poste, Cavaillon	105.00	
	1 Chef de poste, Port-à-Piment du Sud..	110.00	
	1 Chef de poste, St. Louis du Sud.....	100.00	
DISTRICT DE SAINT MARC			
	1 Chef de poste, St. Marc.....	200.00	
	1 Opérateur T. T.....	110.00	
	1 Chef de poste, Verrettes	110.00	
	1 Chef de poste, Petite Rivière de l'Artibonite	100.00	
DISTRICT DE JEREMIE			
	1 Inspecteur de lignes.....	275.00	
	1 Chef de poste, Jérémie.....	225.00	
	1 Opérateur T.T.	115.00	
	1 Opérateur T.T.	110.00	
	2 Chefs de poste: Corail et Pestel — à G. 110.00.....	220.00	
	1 Chef de poste, Dame-Marie	90.00	
	1 Chef de poste, Anse d'Hainault.....	75.00	
DISTRICT DE JACMEL			
	1 Inspecteur de lignes.....	275.00	
	1 Chef de poste, Jacmel.....	245.00	
	1 Chef opérateur, téléphone automatique	200.00	
	2 Opérateurs, téléphone automatique à G. 100.00.....	200.00	
	3 Chefs de poste: Bainet, Côtes de Fer et Saltrou à Gdes. 100.00.....	300.00	
		24.520.00	
	Travaux d'entretien et de fonctionnement	15.746.29 3/4	
		40.266.29 3/4	483.195.57
462	Service Hydraulique.....	12.548.93 5/12	150.587.21
471	Matériel, fournitures, frais divers.....	9.581.29 1/2	114.975.54
481	Compagnie d'Eclairage Electrique P.-au-P.	20.846.46	250.157.52
482	Compagnie d'Eclairage Electrique Gonaïves	7.980.00	95.760.00
483	Division hydrographique et Contrôle des Rivières	854.16 2/3	10.250.00
484	Subvention accordée à la Compagnie Electrique de Jérémie.....	675.00	8.100.00
485	Réserve pour Travaux spéciaux.....		154.813.82
	Total.....		2.977.398.89

BUDGET 1943 - 1944
DEPARTEMENT DE LA JUSTICE

CHAPITRE VII	
Art 501	PERSONNEL DE LA SECRETAIRERIE D'ETAT
MONNAIE NATIONALE	
	Par Mois Par An
1 Chef de Division	750.00
1 Chef de Bureau	600.00
1 Avocat-Conseil	750.00
<i>Service de la Correspondance</i>	
1 Employé	275.00
2 Dactylographes à G. 125.00	250.00
2 Hoquetons à G. 60.00	120.00
<i>Service de la Comptabilité</i>	
1 Comptable	420.00
1 Comptable-adjoint	200.00
<i>Service des Archives</i>	
1 Archiviste	225.00
1 Archiviste-adjoint	125.00
<i>Service de Contrôle des Tribunaux et Parquets</i>	
1 Chef de Service	550.00
1 Employé	300.00
	4,565.00 54,780.00
502	TRIBUNAL DE CASSATION
1 Président	1,750.00
1 Vice-Président	1,450.00
9 Juges à G. 1,250.00	11,250.00
1 Commissaire du Gouvernement	1,500.00
2 Substituts à G. 1,175.00	2,350.00
1 Greffier	350.00
7 Commis-Greffiers à G. 250.00	1,750.00
1 Dactylographe	125.00
3 Commis-Parquets à G. 250.00	750.00
3 Huissiers-aud. à G. 175.00	525.00
2 Garçons à G. 75.00	150.00
	21,950.00 263,400.00
504	Tribunaux Civils Port-au-Prince
1 Doyen	1,000.00
3 Juges d'inst. à G. 850	2,550.00
Frais d'inst. pr. 3 Juges à G. 112.50	337.50
6 Juges à G. 650.00	3,900.00
1 Greffier	225.00
7 Com-Gref. à G. 175.00	1,225.00
3 Huis-aud. à G. 100.00	300.00
1 Hoqueton	30.00
1 Commis. Gouvernement	900.00
3 Subst. à G. 650.00	1,950.00
1 Comm. en chef du Parq.	300.00
2 Comm. du Parq. à G. 175.00	350.00
1 Hoqueton	30.00
CAP-HAITIEN	
1 Doyen	600.00
1 Juge d'inst.	550.00
3 Juges à G. 500	1,500.00
1 Greffier	175.00
5 Comm.-Gref. à G. 150.00	750.00
2 Huis.-aud. à G. 75.00	150.00
1 Hoqueton	25.00
1 Comm. Gouvernement	600.00
2 Subst. à G. 500.00	1,000.00
2 Comm.-Parq. à G. 150.00	300.00
1 Hoqueton	25.00
Report	18,772.50 318,180.00
MONNAIE NATIONALE	
	Par Mois Par Mois
A Report	18,772.50 318,180.00
Art. 504	CAYES, GONAIVES, JACMEL, PORT-DE-PAIX, ST-MARC
5 Doyens à G. 600.00	3,000.00
5 Juges d'inst. à G. 550.00	2,750.00
10 Juges à G. 500.00	5,000.00
5 Gref. à G. 150.00	750.00
11 Comm.-Gref. à G. 125.00	1,375.00
5 Huis.-aud. à G. 75.00	375.00
5 Hoquet. à G. 25.00	125.00
5 Comm. Gouver. à G. 600.00	3,000.00
5 Subst. à G. 500.00	2,500.00
10 Comm.-Parq. à G. 125.00	1,250.00
5 Hoquet. à G. 25.00	125.00
JEREMIE ET PETIT-GOAVE	
2 Doyens à G. 550.00	1,100.00
2 Juges d'Inst. à G. 500.00	1,000.00
3 Juges à G. 450.00	1,350.00
2 Greffiers à G. 125.00	250.00
4 Commis-greffiers à G. 100.00	400.00
2 Huis-Aud. à G. 60.00	120.00
2 Hoquetons à G. 20.00	40.00
2 Commissaires du Gouvernement à G. 550.00	1,100.00
2 Substituts à G. 450.00	900.00
2 Commis-Parquet à G. 100.00	200.00
2 Hoquetons à G. 20.00	40.00
ANSE-A-VEAU, AQUIN ET FORT LIBERTE	
3 Doyens à G. 500.00	1,500.00
3 Juges d'Inst. à G. 475.00	1,425.00
3 Juges à G. 400.00	1,200.00
3 Greffiers à G. 120.00	360.00
4 Commis-greffiers à G. 90.00	360.00
3 Huissiers-Aud. à G. 60.00	180.00
3 Hoquetons à G. 20.00	60.00
3 Commissaires du Gouvernement à G. 500.00	1,500.00
3 Substituts à G. 400.00	1,200.00
3 Commis Parquet à G. 90.00	270.00
3 Hoquetons à G. 20.00	60.00
	53,637.50 643,650.00
505	Personnel Tribunaux de Paix
506	Location des Tribunaux et Parquets
511	Frais de tournée des Commissaires du Gouverne- ment et frais d'inspection Service de Contrôle des Tribunaux et Parquets
512	Frais de Justice et information judiciaire
513	Matériel de bureau et tribunaux
514	Fournitures de bureau et dépenses imprévues transport, frais d'impression
515	Impression du Bulletin des Lois et Actes et bul- letin des arrêts du Tribunal de Cassation
Total	415,980.00 415,980.00 32,104.44 32,104.44 270.00 3,240.00 135.00 1,620.00 760.50 9,126.00 720.00 8,640.00 6,300.00 6,300.00
	1,437,940.44

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU TRAVAIL

[illegible]

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU TRAVAIL

Art.		MONNAIE NATIONALE			Art.		MONNAIE NATIONALE		
		Par Mois	Par An	Total			Par Mois	Par An	Total
551	SERVICE NATIONAL DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE L'ENSEIGNEMENT RURAL				552	Report			
A	Administration Centrale					Frais de déplacement, de transport, d'inspection du Directeur, des Chefs de Section, des agronomes et agents agricoles, réparations d'automobiles etc.	4.651.50	55.818.00	
1	Directeur Général	1.750.00				Etablissements de pépinières, projets de cultures économiques et projets divers		69.120.00	
1	Secrétaire du Directeur Général, employé de 3e. classe	325.00				Colonies Agricoles:			
1	Chef des Services Administratifs, agronome de 3e. classe	750.00				Stations, projets agricoles, semences et divers pour six colonies		27.144.00	
1	Secrétaire, employé de 4e. classe	225.00				Petites colonies		13.500.00	
1	Comptable en Chef, employé de 1ère classe	575.00				Travaux spéciaux d'amélior. dans les colonies		9.000.00	
1	Payeur-Receveur, employé de 2e classe	425.00				Police agricole dans les colonies 18 agents à G. 50.00	900.00	10.800.00	
1	Assistant du Payeur-Receveur, employé de 4e classe	200.00				5 infirmières à G. 100.00, employées de 5e. classe	500.00	6.000.00	
1	Comptable, employé de 3e. classe	350.00				Médicaments		2.250.00	
1	Comptable, employé de 4e. classe	200.00				Frais d'inspection médicale		810.00	
1	Dactylographe, employé de 5e. classe	150.00				Ferme de Hinche:			
1	Dactylographe, employé de 5e. classe	125.00				Fonctionnement et entretien	900.00	10.800.00	
1	Chef de Section des Fournitures, employé de 4e. classe	250.00				Ferme de Fonds des Nègres:			
1	Employé aux archives, de 4e. classe	225.00				1 Contre-maître, employé de 5e. cl.	125.00		
1	Chef de dépôt, employé de 2e. classe	400.00				Fonctionnement et entretien	360.00		
1	Employé au dépôt, de 5e. classe	175.00					485.00	5.820.00	
1	Chef de garage, employé de 1ère classe	575.00				Ferme de Hatte Blanchard:			
1	Aide-mécanicien, employé de 5e. classe	200.00				Fonctionnement et Entretien	90.00	1.080.00	
1	Chauffeur, employé de 4e classe	200.00				Section de Café:			
1	Chauffeur, employé de 5e. classe	175.00				1 Aide à la dégustation	80.00		
3	Chauffeurs, employé de 5e. classe à G. 150.00	450.00				Frais de déplacement et d'inspection du Chef de la section, des assistants et du chauffeur, frais de réparations de voitures	630.00		
1	Chauffeur, employé de 5e. classe	125.00				Loyers de l'Office de Dégustation	90.00		
1	Garçon de bureau	75.00				Electricité, combustibles et frais div.	85.50		
1	Garçon de bureau	70.00				10 aides permanents pour le contrôle de la culture, de la préparation et de la livraison du café, à G. 75.00	750.00		
2	Garçons de garage à G. 50.00	100.00					1.635.00	19.626.00	
1	Garçon de dépôt	60.00				Frais de 10 aides pendant 6 mois		1.500.00	
		8.155.00	97.860.00			Matériel technique		270.00	
	Transport du personnel de Damien, électricité, fournitures et matériel, entretien des bâtiments, expédition de fournitures, emballage et expédition d'articles à l'étranger. Remisage de voitures, entretien et réparation camionnettes du dépôt et de la malle	1.440.00	17.280.00			Reclame et publicité à l'Etranger		10.000.00	265.438.00
	Loyers et fermage	450.00	5.400.00		553				
	Frais de voyage, de transport, de déplacement du Directeur Général, du Chef des Services Administratifs, du Payeur-Receveur et des Chauffeurs	787.50	9.450.00		A.	Agronomes et Spécialistes	17.000.00	204.000.00	
	Frais de voyage, de transport et d'inspection de l'Assistant Technique du Directeur Général	360.00	4.320.00		B	Agents Agricoles autres que les Agronomes et Spécialistes	2.675.00	32.100.00	236.100.00
	Publication du rapport annuel et des bulletins		3.780.00		554	Boursiers à l'Etranger	675.00	8.100.00	8.100.00
	Réparation du matériel roulant		1.800.00		555	Contrôle des Entreprises Industrielles et Agricoles:		1.440.00	1.440.00
			139.890.00			Frais de voyage et d'inspection			
B	Section d'Economie Rurale, de Statistiques et d'Informations Agricoles.				572	Ecole Nationale d'Agriculture:			
1	Spécialiste de 2e. classe, Chef de la Section	900.00			1	Secrétaire, employé de 4e. classe	200.00		
1	Spécialiste de 3e. classe Assistant	750.00			1	Secrétaire, employé de 5e. classe	175.00		
1	Secrétaire, employé de 5e. classe	150.00			1	Secrétaire, employé de 5e. classe	150.00		
	Fournitures de bureau	27.00			1	Dactylographe	125.00		
	Frais de transport	90.00			1	Chargé de la comptabilité, employé de 3e. classe	300.00		
	Abonnement aux revues et bulletins	18.00			1	Chauffeur, employé de 4e. classe	200.00		
		1.935.00	23.220.00	163.110.00	1	Concierge	150.00		
552	Extension Agricole				2	Garçons de labor. à G. 50.00	100.00		
1	Chef de bureau, employé de 4e. classe	200.00				Garçons	170.00		
2	Secrétaires à G. 150.00, employés de 5e. classe	300.00				Fournitures de bureau	72.00		
1	Dactylographe, employé de 5e. classe	125.00					1.642.00	19.704.00	
3	Secrétaires dans les districts agricoles à G. 100.00, employés de 5e. classe	300.00			Enseignement:				
1	Chauffeur, employé de 5e. classe	175.00			1	Bibliothécaire, spécialiste de 4e. c.	450.00		
1	Chauffeur, employé de 5e. classe	150.00			1	Aide-bibliothéc. empl. de 5e. cl.	175.00		
1	Garçon de bureau	65.00			1	Opérateur de miméographie, employé de 4e. classe	200.00		
	Garçons dans les districts	150.00			1	Professeur d'Arts et de dessin, spécialiste de 3e. classe	600.00		
	Fournitures de bureau, formes imprimées pour le Bureau Central et les districts	360.00			1	Maître de tissage et de vannerie employé de 4e. classe	250.00		
A	Reporter	1.825.00	21.900.00	163.110.00	1	Maître d'ébénisterie, employé de 4e. classe	275.00		
					1	Maître de ferblanterie, employé de 5e. classe	150.00		
					1	Maître de forge, empl. de 5e. cl.	100.00		
						Appointem. des agronomes et spécialistes, Chefs de Section et prof.	7.350.00	114.600.00	
							9.550.00		
						Fournitures, matériel et intendance pour l'école	594.00	7.128.00	
						Boursiers	2.400.00	28.800.00	
								170.232.00	674.188.00
					A	Reporter			

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU TRAVAIL

Art.	Report	Par Mois	Par An	Total
572			170.232.00	674.188.00
	<i>Station Expérimentale:</i>			
	1 Magasinier, employé de 5e. classe	150.00		
	1 Opérateur de la pompe et du tracteur, employé de 5e. classe	125.00		
	1 Charpentier, employé de 5e. cl.	150.00		
	Fonctionnement de la station: entretien des plantations, des animaux, écuries, poulaillers, porcheries et du campus	3.150.00		
	Electricité pour les laboratoires, la vacherie, la laiterie et le fonctionnement de la pompe	585.00		
		4.160.00	49.920.00	
	Frais d'inspections entomologiques, phyto-sanitaires, vétérinaires, etc. par les spécialistes, entretien et réparations de voitures, frais de transport divers	585.00	7.020.00	
	Dépenses pour travaux de recherches de sélection et d'études spéciales: vaccins anti-cholériques des porcs, vaccins anti-rabiques, produits pharmaceutiques; études des possibilités d'extension de l'élevage; essais de fabrication de fromage, matériel et fournitures		32.400.00	259.572.00
	Total			933.760.00

573 ENSEIGNEMENT RURAL

Section Exécutive:

1 Chef de la Section Exécutive, employé de 2e. classe	500.00		
1 Secrétaire, empl. de 4e. classe	250.00		
1 Comptable et chargé du contrôle des comptes, employé de 3e. classe	300.00		
1 Ingénieur chargé des constructions et réparations, employé de 3e. cl.	300.00		
1 Employé chargé des inventaires et fournitures, de 4e. classe	200.00		
1 Expéditionnaire, empl. de 5e. cl.	150.00		
Frais de déplacement de l'ingénieur	67.50		
Frais divers	112.50		
	1.880.00	22.560.00	

Section des Statistiques et Recherches

1 Aide-Statisticien, empl. de 4e. cl.	225.00		
1 Spécialiste de 4e. classe pour l'illustration des livres classiques et affiches éducatives	425.00		
	650.00	7.800.00	

Section de Supervision:

1 Secrétaire, employé de 5e. classe	160.00		
1 Agronome de 5e. classe pour les problèmes agricoles	275.00		
1 Inspecteur-Instructeur de 1ère cl.	400.00		
1 Inspecteur-Instructeur pour l'Education manuelle (1ère classe)	375.00		
4 Inspecteurs-Instructeurs à G. 350 1ère. classe	1.400.00		
3 Inspecteurs-Instructeurs à G. 325 (2ème. classe)	975.00		
1 Inspect.-Instr. de 2e. classe	300.00		
		30.360.00	

A Reporter

Art.	Report	Par Mois	Par An	Total
573			30.360.00	
	7 Inspecteurs-Instructeurs à G. 275 (2ème. classe)	1.925.00		
	1 Inspectrice-Institutrice de l'Economie domestique, 2e. classe	250.00		
	1 Médecin, employé de 4e. classe	275.00		
		6.335.00	76.020.00	
	Appointements du Directeur de l'Enseignement Rural et de 3 spécialistes diplômés	3.100.00	37.200.00	
	<i>Ecole de Chatard</i>			
	1 Superintendant et principal, agronome de 5e. classe	350.00		
	1 Profess. d'Agriculture, agronome de 5e. classe	200.00		
	1 Professeur de matières classiques (1ère. classe)	200.00		
	1 Intendante, employée de 5e. classe	100.00		
		850.00	10.200.00	
	Boursiers		10.000.00	
	Appointements des instituteurs des Fermes-Ecoles, des Ecoles Rurales, des Ecoles de bourgs		715.630.00	
	Salaire des gérants		26.700.00	
	Loyers des Fermes-Ecoles		684.00	
	Loyers des Ecoles rurales et des Ecoles de bourgs		50.598.00	
	Frais de fonctionnem. général, fournitures classiques et de travaux manuels et agricoles, mobilier, instrum. aratoires, matériel, frais de transport, frais d'inspection des écoles, déplacement des instituteurs, transport du personnel de Damien et des pensionnaires de Châtard, fournitures de bureau, de comptabilité, de statistiques et d'exams, frais d'électricité à Damien, frais d'éclairage à Châtard; entretien et réparation des clôtures, amélioration des plantations et des jardins des écoles, cours d'été et de perfectionnement, etc.		83.767.50	
	Subventions aux écoles presbytérales		56.120.00	1.097.279.50
574	Constructions et réparat. des locaux scolaires		22.500.00	22.500.00
575	Ecole de Martissant		64.000.00	64.000.00
	Total			1.183.779.50

RECAPITULATION:

1) Secrétairerie d'Etat		
Articles 536 et 548	39.238.56	
2) Service de la Production Agricole		
Articles 551 A et B, 552, 553 A et B 554, 555, 556, 572	933.760.00	
3) Enseignement Rural, Art. 573, 574, 575	1.183.779.50	
Total	2.156.778.06	

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Art.	Report	Par Mois	Par An	Total
600			29.460.00	
	<i>CHAPITRE IX</i>			
	<i>Art. 600.—SECRÉTAIRERIE D'ETAT</i>			
	A. Personnel de la Secrétairerie d'Etat:			
	1 Chef de Division	750.00		
	1 Chef de Bureau	500.00		
	1 Comptable	400.00		
	1 Archiviste	200.00		
	2 Dactylographes à G. 150.00	300.00		
	1 Employé	75.00		
	1 Ménagère	75.00		
	1 Huissier	75.00		
	2 Garçons à G. 40.00	80.00		
		2.455.00	29.460.00	
	A Reporter		29.460.00	

Art.	Report	Par Mois	Par An	Total
600			29.460.00	
	B. Frais divers:			
	Fournitures de bureau, matériel, mobilier, frais d'impression et d'abonnement aux journaux	225.00		
	Frais pour échanges et relations culturelles, dépenses imprévues	202.50		
		427.50	5.130.00	34.590.00
	<i>Art. 601.—DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT URBAIN</i>			
	Personnel de la Direction Générale:			
	1 Directeur Général	1.350.00		
	1 Chef de la Sect. d'Administration	625.00		
	1 Comptable en Chef	500.00		
	1 Employé pour le personnel	250.00		
	A Reporter	2.725.00		34.590.00

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Art.	Report	Par Mois 2.725.00	Par An	Total 34.590.00	Art.	Report	Par Mois 6.000.00	Par An 540.240.00	Total 876.104.00
601	1 Employé chargé des inventaires et fournitures	325.00			631	D 16 Institutrices laïques	1.775.00		
	1 Employé chargé des statistiques scolaires	250.00				Fournitures et matières premières (5 écoles à G. 112.50)	562.50		
	1 Comptable dactylographe	300.00				Domesticité et jardinage (5 écoles à G. 100.00)	500.00		
	1 Contre-maitre pour l'entretien et la réparation des locaux	400.00					8.837.50	106.050.00	
	1 Aide-Statisticien	150.00				E. Ecoles Congréganistes Spéciales		22.800.00	
	1 Secrétaire du Directeur Général	275.00				Loyers des écoles congréganistes	1.890.00	22.680.00	691.770.00
	1 Sténo-dactylographe	200.00			641	Ecoles Secondaires de Filles			
	1 Opérateur de Miméographie	150.00				Appointements et frais généraux	3.036.16	36.434.00	
	1 Dactylographe et archiviste	150.00				Boursières pour 10 mois	1.820.00	18.200.00	
	1 Employé aux fournitures	150.00				Loyers de l'Ecole et de l'Annexe		7.452.00	62.086.00
	1 Chauffeur	150.00				SECTION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL:			
	1 Messager	70.00			662	Personnel et Inspection:			
	1 Ménagère	50.00				1 Inspecteur-Instructeur	500.00		
	1 Garçon	50.00				1 Secrétaire	150.00		
	2 Chefs de Section à G. 750.00	1.500.00					650.00	7.800.00	7.800.00
	1 Chef de Section	675.00			665	A. Ecole Nationale des Arts et Métiers (Pères Salésiens)			
		7.570.00	90.840.00			1 Directeur	300.00		
	Frais de transport, de voyage, de séjour du Directeur Général et des Chefs de Section	900.00	10.800.00	101.640.00		4 Instituteurs à G. 250.00	1.000.00		
602	SECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET NORMAL:					3 Chefs d'Ateliers à G. 250.00	750.00		
	Personnel et Inspection:					1 Chef d'Atelier	200.00		
	1 Secrétaire	150.00				1 Econome	250.00		
	2 Inspect.-Instructeurs à G. 400.00	800.00				Entretien de 50 internes à G. 25 par mois	1.250.00		
	4 Inspect.-Instruct. à G. 300.00	1.200.00				Salaire du personnel de service ct. de campagne comprenant 2 ménagères, 1 cuisinière, 1 portier-commission., 1 gérant, 4 aides.	360.00		
	1 Inspectrice-Instruct. de Musique	300.00				Electricité et force motrice, fournitures classiques et d'atelier, matériel et appareils.	756.00		
	1 Inspectrice-Instructrice	275.00					4.866.00	58.392.00	
	4 Inspect.-Instructeurs à G. 275.00	1.100.00				B. Ecole Elie Dubois:			
	1 Inspecteur-Instructeur	250.00				1 Directrice Principale	500.00		
	1 Inspecteur-Instructeur	200.00				1 Directrice	300.00		
	1 Inspecteur-Instructeur de l'Enseignement Manuel	250.00				8 Institutrices à G. 250.00	2.000.00		
	1 Secrétaire à Port-au-Prince	150.00				2 Institutrices à G. 150.00	300.00		
	Secrétaire des Inspect. Scolaires	150.00				2 Institutrices à G. 125.00	250.00		
	Garçons des Inspections Scolaires	200.00				1 Concierge	45.00		
		5.025.00	60.300.00			Main d'œuvre, domesticité	95.00		
	Frais de tournée des Inspecteurs		5.400.00			Fourniture, matériel, appareils	288.90		
	Loyers des Inspections Scolaires	247.50	2.970.00	68.670.00			3.778.90	45.346.80	
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LAIQUE					Entretien de 30 boursières à G. 47.50 par mois pendant 10 mois	1.425.00	14.250.00	117.988.80
603	Appointements des Instituteurs		563.600.00		666	A. Maison Centrale des Arts et Métiers:			
	Loyers des écoles primaires		68.724.00	632.324.00		1 Directeur	650.00		
621	Mobilier, matériel transport et réparation du mob. des éc. prim.		18.180.00	18.180.00		1 Assistant-Directeur et Comptable	250.00		
626	Fournitures classiques pour éc. prim.		16.200.00	16.200.00		1 Surveillant Général	200.00		
627	Fournitures pour travaux manuels dans les écoles primaires		4.500.00	4.500.00		1 Aide-Surveillant	75.00		
631	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE CONGREGANISTE:					1 Intendant (office et lingerie)	120.00		
	A. Ecoles Congréganistes de Garçons:					2 Surveillants de nuit à G. 75.00	150.00		
	1 Directeur Principal	500.00				1 Contre-maitre ébéniste	275.00		
	1 Aide-Directeur Principal	300.00				1 Contrem. ajusteur-mécanicien	200.00		
	19 Directeurs à G. 300.00	5.700.00				4 Contremaître à G. 150.00	600.00		
	58 Instituteurs religieux à G. 250	14.500.00				2 Contre-maitres à G. 100.00 (Forge et Vannerie)	200.00		
	81 Instituteurs laïques	9.500.00				1 Chef d'orchestre	100.00		
	Frais d'Administration	135.00				1 Instituteur de mat. classiques	150.00		
	Frais de domesticité (19 écoles)	760.00				2 Instituteurs de matières classiques à G. 100.00	200.00		
	Atelier scolaire de la Vallée	150.00	378.540.00			1 Aumônier	80.00		
	B. Sœurs de St.-Joseph de Cluny:					1 Infirmière	75.00		
	1 Supérieure	150.00				1 Garde-malade	45.00		
	14 Directrices à G. 100.00	1.400.00				1 Coiffeur	35.00		
	39 Institutrices relig. à G. 85.00	3.315.00				1 Cuisinière	60.00		
	34 Institutrices laïques	2.050.00				1 Messager	50.00		
		6.915.00	82.980.00			1 Garçon	25.00		
	C. Filles de la Sagesse:						3.540.00	42.480.00	
	1 Supérieure	150.00				Entretien de 250 boursiers, entretien des bâtiments, fourniture classiques, de bureau et d'atelier, outillage, médicament., lingerie, literie, éclairage et force motrice	5.300.00	63.600.00	
	17 Directrices à G. 100.00	1.700.00				B. Ecole Professionnelle J. B. Damier:			
	49 Institutrices relig. à G. 85.00	4.165.00				Appointements personnel, fournitures classiques, matériaux, outillage, et divers	4.740.00	56.880.00	
	9 Institutrices laïques	545.00					162.960.00	1.755.748.80	
		6.560.00	78.720.00						
	D. Ecole Notre-Dame du Perpétuel Secours (Filles de Marie):								
	Bel-Air (Port-au-Prince, La Vallée (Jacmel), la Fossette (Cap-Haïtien), Pilate, Verrettes:								
	5 Directrices à G. 300.00	1.500.00							
	18 Institutrices religieuses à G. 250	4.500.00							
	A Reporter	6.000.00	540.240.00	876.104.00		A Reporter			

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Report	Par Mois	Par An	Total	Report	Par Mois	Par An	Total
Art. 666		162.960.00	1.755.748.80	Art.		24.300.00	2.547.663.80
C. Ecoles Professionnelles de province: (Gonaïves, Jacmel, Cap. Jérémie, Cayes) Appointements	8.105.00	97.260.00		Dépenses et frais divers pour l'organisation et le contrôle de l'Education Physique à G. 225.00 par mois pour 10 mois		2.250.00	26.550.00
Fournitures, matériel, outillage, etc		10.080.00		683 Fournitures de bureau pour le Bureau Central, les inspections scolaires, etc.	360.00	4.320.00	4.320.00
Loyers de l'Ecole des Cayes	90.00	1.080.00	271.380.00	684 Frais de publicité et de publication du Rapport annuel		900.00	900.00
SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR				686 Eclairage électrique		1.350.00	1.350.00
667 Personnel et Inspection:				689 Constructions, réparations, entretien et aménagement des locaux scolaires		22.500.00	22.500.00
1 Inspecteur	500.00			690 Bourses à l'étranger, voyages d'études, relations culturelles		35.000.00	35.000.00
1 Inspecteur	400.00						
	900.00	10.800.00	10.800.00	693 Subventions:			
671 Lycées (Port-au-Prince, Cap. Jacmel, Jérémie, Port-de-Paix, St-Marc, Gonaïves, Cayes):				Orphelinat de la Madeleine	200.00		
Appointements du Personnel, Boursiers, éclairage, mobilier, matériel, fournitures		424.370.00		Ecole Normale Presbytérale l'Archevêché	250.00		
Location (Cayes, Jérémie, Jacmel, Port-de-Paix, Saint-Marc)		7.785.00		Ecole Notre-Dame du Cap-Haïtien	150.00		
Frais d'examens		1.980.00	434.135.00	Ec. Ste. Thérèse de l'Enfant Jésus	100.00		
676 Ecole Nationale de Droit:				Ecole Wesleyenne	135.00		
1 Directeur	550.00			Ecole du Culte Baptiste	71.25		
Appointem. et frais des professeurs	2.825.00			Ecole du Culte Méthodiste	71.25		
1 Secrétaire	275.00			Ecole de l'Immaculée Conception (Eugénie Pierre)	47.50		
1 Bibliothécaire	125.00			Ecole de Sainte-Anne (Jérémie)	47.50		
1 Dactylographe	100.00			Pupilles de Saint-Antoine	75.00		
1 Garçon	50.00						
	3.925.00	47.100.00	47.100.00		1.147.50	13.770.00	13.770.00
677 Subventions à l'Ec. des Sciences Appliquées		13.500.00	13.500.00	Total			2.652.053.80
681 Professeurs d'Enseignem. Supérieur		15.000.00	15.000.00				
682 SECTION D'EDUCATION PHYSIQUE:							
Chef de Section, Inspecteur-Instructeurs et Moniteurs	2.025.00	24.300.00					
A Reporter		24.300.00	2.547.663.80				

DEPARTEMENT DES CULTES

CHAPITRE X	MONNAIE NATIONALE	MONNAIE NATIONALE	Report	MONNAIE NATIONALE	MONNAIE NATIONALE
	Par Mois	Par An		Par Mois	Par An
Art. 701 Personnel de la Secrétairerie d'Etat			5.010.62½		16.779.00
1 Chef de Service	400.00		Diocèse des Cayes		
1 Comptable	300.00		Traitement de l'Evêque	937.50	
1 Archiviste	150.00		Traitement du Vicaire Général	234.37½	
1 Employé	150.00		Traitement du Secrétaire Général	140.62½	
1 Dactylographe	125.00		Frais alloués au Vicaire Général	40.00	
1 Dactylographe	100.00		Diocèse des Gonaïves		
1 Garçon de Bureau	40.00	1.265.00	Traitement de l'Evêque	937.50	
			Traitement du Vicaire Général	234.37½	
711 Frais Divers		300.00	Traitement du Secrétaire Général	140.62½	
Dépenses diverses	25.00	900.00	Frais alloués au Vicaire Général	40.00	
712 Matériel et Fournitures de Bureau	75.00		Frais de logement de l'Evêque	150.00	
Allocation Spéciale			Diocèse de Port-de-Paix		
722 Allocat. pour Chapelle de la Prison	33.25	399.00	Traitement de l'Evêque	937.50	
Service du Concordat			Traitement du Vicaire Général	234.37½	
731 Archidiocèse de Port-au-Prince			Traitement du Secrétaire Général	140.62½	
Traitement de l'Archevêque	1.562.50		Frais alloués au Vicaire Général	40.00	
Traitement du Vicaire Général	312.50		Frais de logement de l'Evêque	150.00	9.368.12½
Traitement du Secrétaire Général	140.62½				112.417.50
Frais alloués au Vicaire Général	80.00		734 Traitement de 178 Prêtres à G. 93.75	16.687.50	200.250.00
Allocation pour frais de tournée pastorale (1 Archevêque et 4 Evêques)	1.562.50		735 Supplément de Traitement 58 Prêtres à Gdes. 30	1.740.00	20.880.00
Diocèse du Cap-Haïtien			736 Traitement du Personnel du Petit Sémin. Collège St. Martial	2.109.37½	25.312.50
Traitement de l'Evêque	937.50		737 Entretien de 20 boursiers au Grand Sémin. d'Haïti St. Jacques (France)	1.500.00	18.000.00
Traitement du Vicaire Général	234.37½		738 Entretien de 36 boursiers à l'Ecole Apostolique Notre-Dame	1.728.00	20.736.00
Traitement du Secrétaire Général	140.62½		739 Trousseaux, passages et congés des Ecclésiastiques		3.900.00
Frais alloués au Vicaire Général	40.00				418.275.00
A Reporter	5.010.62½	16.779.00	Total		

ETATS DES PENSIONS ET DES RENTES VIAGERES

DEPARTEMENT DES FINANCES

I. PENSIONS CIVILES — Article 121

NOMS	NOMS	NOMS	NOMS
Port-au-Prince			
Par Mois	Par Mois	Par Mois	Par Mois
Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes
Report	Report	Report	Report
Vve Louis Borno..... 1.250.00	Osmin Cham	Jérémie	Vve Stéphen Benoit..... 50.00
Jules Lizaire	Vve Nicolas Geffard... 150.00	R. Lafontant	Vve Thermida
Hannibal Price	Luders Moïse	Joseph Covil	Hyacinthe
Dr. Paul Salomon	Jules T. Lahens	Horatius Horace Gas... 100.00	Vve Jh. Chancy
Léon Montès..... 500.00	Marc Abraham	J. B. Laurent	Vve Edgard Chenet
Windsor Michel	Vve. Victor A. Bouche- 150.00	C. Maignan	Vve V. Conel
Trasybule Laleau	reau	Henriette Bianby	Vve Boisrond Canal
Auguste Garoute	Ménès Pierre-Pierre 150.00	Vve François Acloque... 91.66	Jeune
Ernest Rigaud	Kléber Cantave	Nesida Laleau	Vve Thomas Price
Georges Roumain	Horace Périgord	Omer Cavé	Antoine Séraphin..... 50.00
Auguste Magloire	Th. Lafontant	Benoit Heuraux	Vve Gédéus Gédéon..... 50.00
Louis Roy	St. Charles Villedrouin.. 150.00	Edmond Dessources 85.00	Vve T. Nicolas
Monseigneur Jules Pi- 500.00	Henri Bonhomme	Vve Emmanuel Anglade 83.33	Vve D. Théodore
chon	Vve Alfred Legendre... 141.66	A. Samson	Vve J. B. Beauvais
Monseigneur Julien Co- 500.00	Alexandre Bouchereau... 125.00	L. Duroseau	Staco
nan	Vve Camille Latortue... 125.00	Clorinde Duplessis 75.00	Louise Valin
Dupont Day	Cambronne Lafond	Marie Lafontant	Xavier Mondésir
Luc Dominique	Vve Edmond Roumain.. 125.00	Guillaume Déjoie	Vve François
Alix Tiphaine	Vve Victor Jean-Louis.. 125.00	Emmanuel Aimé	Bistoury
Dantès Bellegarde	Vve J. Julius Lemite	Lélia Cap	Vve Charles Etienne
Dr. Antoine V. Carré... 500.00	Jules Bance	Vve Auguste Rameau... 73.33	Riché
Henri Terlonge	Rosita Jean Louis..... 100.00	Anténor Joseph	Vve Marius Georges ... 41.66
Weber Belfong	Henriette Valin	Mme Laroche Lahens... 70.00	Mme Thomas Anasias
Léon Nau	Dr. Lélío Hudicourt..... 100.00	Vve Emmanuel Désir... 62.50	Casséus
Michel Brédy	Gérard Tribié	Joseph Dérose	Vve Joseph Paul Emile
Mésius J. François..... 416.66	Cyrus St-Surin Benja- 100.00	Boily Mirambeau	Leroy
Caius Lhérisson	min Noël	Claire Séjourné	Vve Albert Neff
Vve Michel Oreste	Luc Rousseau	Vve Paul St-Arromand.. 60.00	Vve Dauphin Volcy ... 37.50
Olès Léger	Adrien Pierre Antoine... 100.00	Mme Beaudenf Augustin 60.00	Vve Turenne Sylvain ... 37.50
Amilcar Duval	Jn-Baptiste Joseph Pro- 100.00	Vve Surin Eveillard.... 50.00	Duvernois Jean
Alfred Thibault	vidence	Augustin Cadet	Vve Jh. St-Rome
Delatte Maignan	Hiram V. Pierre-Noël... 100.00	Emmanuel Valmé Jean- 50.00	Vve Joseph Fournier ... 37.50
Barnave Dartiguenave... 333.30	Alfred Corvington	not	Vve Eugène Carrié
Dr. Justin Dominique... 300.00	Massillon François	Vve Alcuis Alfred	Vve Léonce Labidou ... 37.50
Léon Mathon	Myrthil Martin Ancion.. 100.00	Vve F. Appolon..... 50.00	Vve Auguste St-Aubin .. 29.75
Vve Solon Ménos..... 300.00	Louis Rémus Démosthè- 100.00	Vve Emmanuel Michaud 50.00	Roline Basquiat
Delabarre Pierre-Louis... 300.00	nes Romulus	Vve Pétion Savain	Vve Paul Laraque
Fabius Duviella	Mme Lys Dartiguenave. 100.00	Vve David Guillot	Jn-François Lorvanus
Vve David Jeannot	Justin Lafond	Vve Arthur Archer	Fanfan
Louis Ethéart	Vve Alten Nelson	Vve Charles Mathon ... 50.00	Vve Manassé St-Fort
Ludovic Lamothe	Auguste Baillergeau... 100.00	Dussiau Saint-Albin ... 50.00	Colin
Charles Mathieu	Charles Azor	Vve Bello Dufanal	Vve Lepelletier Badou .. 30.00
Caius Dautant	Normil Joseph Nemorin. 100.00	Vve Carnot Alcindor ... 50.00	Vve Emile Lallemand ... 25.00
Jean-Charles Pressoir... 250.00	Kéno! Gornail	Emmanuel Blain	Vve Albert Crepsac
Charles Bouchereau	Vve Damoclès Vieux... 100.00	Turenne Jean-Grellier ... 50.00	Vve Auguste Albert
Cyrus Saurel	Mme Henry Augustin... 100.00	Vve Rither Domond ... 50.00	Héraux
Vve Eugène Décatrel... 250.00	Aristide Jn-François..... 100.00	Vve F. Baron	Vve Planès Edouard... 25.00
Suirad Villard	Joseph Doucet	Vve Labedoyere Cauvin 50.00	Vve EMM. Chancy..... 25.00
Vve Clodomir Surin ... 250.00	Malherbe Perpignan 100.00	Vve Georges Pierre	Vve Jonathas T. Muzac
Vve Justin Montas	Bernadotte Chancy	Louis	Vve C. Diambois
Candelon Rigaud	Georges Pouilh	Vve Armil St-Rome ... 50.00	Vve Charles Elie
Antoinette Légitime 250.00	Joseph Xantus Elie	Vve Jh. Dessources	Vve C. Guibert
Alexandre Moïse	Thalès Duplessis	D. Félix	Vve J. P. Chochotte
Georges Soray	Thermora Pierre Pierre 100.00	Vve S. Lafontant	Excellent
Mme Nemours Vincent.. 208.33	Antoine Martin Ancion.. 100.00	Vve Louis Joseph	Vve H. Lucas
Elie Polynice	Alexandre Guéry	Foucauld	Vve N. Modé
Vve Annacius Champa- 166.66	Annibal Bristol Brice... 100.00	Vve O. Ménos	Vve Chérimond César ... 25.00
gne	J. Eugène Jeanty	Vve C. Molière	Vve Jetis Ferdinand ... 25.00
Duraciné Vaval	Justin Mitton	Vve P. Pinède..... 50.00	Vve Marius Nicolas
Fernand Paradis	Benoit Casséus	Archibald Voltaire	Vve F. Capois Belton ... 20.00
Edmond Pierre-Pierre... 166.66	J. F. Chrïstostome dit J. 100.00	Vve H. Mondestin	Vve César Ducasse
J. J. Désir	Dambreville	Vve Stéphen Archer.... 50.00	Gustave Joseph
			Vve D. Pierre Louis ... 20.00
A Reporter	A Reporter	A Reporter	A Reporter
21.499.88	27.904.86	31.745.68	33.582.27

DEPARTEMENT DES FINANCES

I. PENSIONS CIVILES — Article 121

NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes
Report	33.580.21	Report	4.201.40	Report	675.00	Report	632.28
Vve Albert Bataille	17.50	Suffran Salvant	50.00	Vve Jn-Baptiste Félix Michel	58.33	Jn-Baptiste François Mé- tayer	43.75
Vve C. Nau	16.00	Pierre Jn-Baptiste Belotte	60.00	Vve Salomon Jn-Bap- tiste	50.00	Athanase Jeudy	31.25
Vve Emm. Cajuste Michel	15.00	Vve Hyppolite Mompont	50.00	Vve Ernest Laporte	50.00	Vve Solon C. Ligondé... ..	25.00
Vve G. Gay	12.50	Vve Victor Pierre-Paul ..	6.00	Vve Rogès Lamothe... ..	50.00	Mme Philippe Roche	50.00
Vve F. Hippolite	12.50	Vve Héliodore Dorcinvil	25.00	Emmanuel Richard	50.00		782.28
Vve Jude Bistoury	11.25	Vve Auguste Emm. Zéphirin	50.00	Mme Fléchier Allard ...	37.50	Saint-Marc	
Vve Prosper Faure	10.00	Urgèle Latortue	60.00	Vve Limage Philippe ...	22.50	Murat Dalencour	200.00
Vve Leclerc Chavannes	10.00	Jean Pierre Augustin Michel	50.00	Marguerite Sajous	35.00	Mme Benoit Valère	60.00
Vve Alcuis Lubin	10.00	Dumay Pierre	35.00	Vve Alcima Alcide	6.00	Vve O. Paultre	50.00
Vve Valmé	10.00	Total	4.587.40	Vve Milfort Guillaume André	3.00	Vve Alerte Danois	25.00
Vve Phocion Cuvilly ...	10.00	Cayes		Vve Anthélius Mayard... ..	58.33		335.00
Vve H. D. Armand	10.00	Antoine Télémaque.....	416.66	Vve Fleurima Marcelin... ..	30.00		
Vve Milcent Joseph.....	6.00	Georges Léon	250.00	Mme Emogène Lefèvre... ..	50.00		
Vve V. André	6.00	Vve Celicour Léon	250.00		1.175.66	Mirebalais	
Vve D. Constant	6.00	Marius Delsoin	200.00	Jacmel		Vve St-Victor Dubuis- son	60.00
Vve V. Brutus	5.00	Père Pierre Rouillard ...	150.00	Adolphe Lamarque	100.00	Mme Désilus Délouis... ..	100.00
Vve Alexandre Viala ...	3.00	Vve Duvivier Hall	200.00	Vve A. Fournier	50.00	Télémaque Janvier	28.00
Vve S. Apollon	3.00	Julien Benoit	183.33	Léocardie Francœur ...	75.00	Vve S. Dubuisson Fils... ..	40.00
Vve Lys Champagne ...	1.50	Vve Raynal Chalviré... ..	100.00	Vve C. Thébaud	50.00	Vve Denizard Jeune	25.00
Total	33.755.46	Ecce Homo Alphonse ...	100.00	Vve V. Michel	10.00		253.00
Cap-Haïtien		Ludovic Léon	100.00	Vve Alcuis Charmant ...	25.00	Pétionville	
Adhémar Auguste	500.00	Louis Douyon	100.00	Vve N. Jolibois	25.00	Vve Emmanuel Servin- cent	100.00
Villehardouin Leconte ...	500.00	Joseph Rigaud	100.00		335.00	Volney Louis	43.75
Vve Vilbrun Guillaume Sam	375.00	Marie Condé	100.00	Fort-Liberté		Dantès Nau	43.75
Mme Anténor Firmin ...	300.00	Périclès Gilles.....	100.00	Vve Davilmar Théodore	375.00	Laurent Pierre	30.00
Mme Massena Peralte ...	250.00	Vve Diodore Barrateau ...	100.00	Beaufeu Augustin	100.00	Charlemagne Bernadotte	200.00
Montholon Boisson	200.00	Neptolème Neptune.....	83.33	Maria Nelson	60.00	Héliodore Métellus	50.00
Charles Box	150.00	Antoine Beauséjour	75.00	Tertulien Jacques Apto- ne	50.00	Vve Philoclès Pascal... ..	40.00
Léonce Léazard	166.66	Linon Jason	70.00	Dubois Jn-Baptiste	50.00	Vve N. Cantave	6.00
Vve Charles Zamor	150.00	Vve Serignaud Jn-Bap- tiste	28.13	Vve J. B. Marcellus ...	25.00	Vve Dumas Bertrand ...	21.87
Vve Félesmin Etienne ...	125.00	Agnès Malebranche.....	50.00		660.00	Vve Calixte Avril Etien- ne	6.00
Evariste Duchéine	125.00	Vve Murat Claude	50.00	Petit-Goâve			541.37
Limprevil Memnon Ainé	100.00	Vve C. Douyon	50.00	Justin P. M. Charlot... ..	150.00	Jérémie	
Henriette Franguel	75.00	Théomar D. François ...	37.50	Hugo Allen	100.00	Pascal Garoute	100.00
Vve Boyer Latortue	62.50	Pelissier Martin	30.00	Nerva Desvarieux	77.50	Numa Chassagne	100.00
Vve Darius Magloire ...	62.50	Léopold Poidevin	30.00	Vve A. Siclait	91.66	Albert Hodelin	100.00
Vve Monthezuma Mathieu	50.00	Vve Etienne Salomon ...	18.75	Rachel Duré	40.00	Mme Alain Clérié	75.00
Vve Orcelien Vincent ...	50.00	Vve Tercilien Zéphir... ..	15.00	Vve Octave Tessier	25.00	Duthel Beaubœuf	70.00
Marie Joseph Laurence		Vve Dubreuil Ainé	10.00	Emmanuel Boisaubin ...	100.00	Vve Eugène Roland	50.00
Jn-Pierre	50.00	Vve P. Théard	10.00	Vve Alexandre Male- branche	58.32	Vve Dantès Lévêque ...	40.00
Vve Edmond Chenet	50.00	Vve J. B. Victor	10.00	Nicolas Robergeau	43.75	Vve Dérisma St-Louis... ..	25.00
Vve Michel Drouineaud ..	50.00	Vve P. Baena	4.00	Cécile Maignan	30.00		560.00
Vve Fucien Denis	50.00	Ernest Alabré.....	416.66	Vve Etienne Rinchère St-Ours	25.00	Récapitulation	
Vve St-Clair J. B. Z.		Vve Jules Chevalier	6.00	Vve Aurèle Ferari	31.25	Gourdes.	
Montreuil	37.50	Vve André Vallon	16.66	Phanie Maignan	30.00	Port-au-Prince	33.765.46
Vve Milfort Jn-François	35.00	Cornélia Lubin	50.00	Vve J. B. Barthélemy... ..	25.00	Cap-Haïtien	4.587.40
Vve Richard Daguideau ..	40.00	Octavius Claude	12.00		827.48	Cayes	4.092.55
Vve Duchatellier Baptiste	28.12	Vve Carisma Acao	7.50	Port-de-Paix		Gonaïves	1.175.66
Vve J. A. Morin	28.12	Vve Lysias Gaetan	17.50	Thomas Pierre Philippe	266.66	Jacmel	335.00
Vve D. Nicoleau	25.00	Israel Fleurantin	66.66	Amélia Jn-Baptiste	100.00	Fort-Liberté	600.00
Vve P. B. Guillaume	25.00	Anilus Clermont	125.00	Vve Sully Thévenor.....	50.00	Petit-Goâve	827.48
Vve Anatole Julien	25.00	Théard David	125.00	Fragélus Gélén	30.00	Port-de-Paix	782.28
Cécilien Hyppolite.....	50.00	Siméon Petit	75.00	Vve G. Bouché.....	45.00	Saint-Marc	335.00
Vve Cotin Jeune	30.00	Pompilius Dubois	37.50	Vve Sidrac Lucas	35.00	Mirebalais	253.00
Vve P. Louis Valcourt		Geoffrin Barbier	62.50	Vve Lucas William	15.00	Pétionville	541.37
Théodore	15.00	Vve Philoclès Cassion ...	21.87	Vve C. Célestin	25.00	Jérémie	560.00
Vve Ulysse Jacques Simon	25.00	Vve Dormineus Pierre ...	6.00	Vve M. Louis	25.00		47.905.20
Vve Henri Jeanniton	6.00	Total	4.092.55	Vve Dumercy François .	15.62		
Bonne André	30.00	Gonaïves		Lévy Champagne	25.00		
Xavier Gilles	80.00	Vve Oreste Zamor	375.00				
N. C. Laguetre	100.00	Héliodore Denis	100.00				
Vve Honoré dite		Thomas Garçon Pérard .	100.00				
Grandisson Moïse	50.00	Joseph W. Pierre	100.00				
Mme Edouard Martial ...	50.00						
Norélus Nord Isaac	30.00						
Vve Océan Jadotte	50.00						
A Reporter	4.201.40	A Reporter	675.00	A Reporter	632.28		

DEPARTEMENT DES FINANCES

II. PENSIONS MILITAIRES — Article 122

NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes
Port-au-Prince		Cap-Haïtien	
Vve J. Coicou	25.00	Onésimus Mompremier..	15.00
Célestin Jean	25.00	Chouchoute Dély	5.50
Joseph Jn-Pierre	12.30	Vve Joseph Loiseau Fau-	
Cétoute Jn-Joseph	7.00	gue	2.75
Vve E. Chéry.....	6.66		
Norvilus Tivo	5.00		
Auréus Auguste	4.00		
Charles Maxime	4.00		
Mulatte Fils	4.00		
Pétion Laporte	4.00		
P. Napoléon	4.00		
Vve Lamarre Bouchette.	3.75		
Vve A. Covil	3.75		
Vve F. Verna	3.51		
Vve Ch. Cameau	3.50		
Vve Héros Pierre	2.56		
Vve Louis Abd-El-Kader			
Ulysse	1.32		
	119.35		142.60

PENSIONS DE RETRAITE — Article 123

NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes
Port-au-Prince		Report	
Melle Anaïs Bouchereau	100.00	Vve Lucius Hippolyte...	33.33
Vve Edouard Boulogne	100.00	Vve Gelin Coiscou	33.32
Célie Lamour	100.00	Isaure Dalencour	33.32
Emmanuel Bellande	100.00	Manacile Féthière	33.32
Clémentine Thomas	100.00	Véronique Gromard	33.32
Vve Albérony Charlot...	75.00	C. Roc	30.00
Tulie Guerrier	75.00	Julie Lubin	30.00
Vve St-A. Pierre		Vve Normil Blain	27.50
Jacques	70.00	Vve J. P. Alexandre.....	25.00
Vve A. Blain	70.00	Vve L. Bertrand	25.00
Angèle Kernizan.....	66.66	Vve Voltema Jn-Baptiste	25.00
Vve P. Romain	66.66	Vve Solon Millien	25.00
Vve Camille Castera ...	60.00	Octavie Sabourin	23.33
Vve Edmond Daléus ...	60.00	A. Denis	23.32
Vve S. Lamothe	60.00	Catherine Denis	23.32
Vve J. Courtois	60.00	Vve C. Dessources	20.00
Vve Philoclès Dasque...	50.00	Vve Clandez Maignan ...	15.00
Vve Alfred Henriquez...	50.00	Régina Valembrun	10.00
Mme Emmanuel Henri-		Marie Rose Ethel Cavé..	10.00
quez	50.00	Victor Valembrun	10.00
Vve Isnardin Vieux	50.00		
Vve. J. J. D. Hippolite...	50.00		
Cécile Miot	50.00		
Vve Richard Azor	50.00		
A. Johnson	40.00		
Célie Lilavois	40.00		
A. Anasthase	35.00		
Vertulie Décastro	35.00		
Vve Dumas Déjean	35.00		
Emilie Rigaud	35.00		
Mme C. Prophète	33.33		
A Reporter	1,799.98		313.33

PENSIONS DE RETRAITE — Article 123

NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes
Cayes		Port-au-Paix	
Emmanuel Henriquez ...	90.00	Vve Th. Saindoux	40.00
Mme L. Gaetan	50.00	Prédélina Golas	20.00
Vve Emmanuel Pradier	35.00	Vve A. M. Pétigny	15.00
A. Nazon	60.00		
Moléon Lubin	80.00		
	315.00		
Gonaïves		Saint-Marc	
Eléonore Geffrard	50.00	Elida Frédérique	50.00
Edmond Préval	50.00	Luc Aîné	50.00
	100.00	Vve P. St-Gaudens.....	15.00
Jacmel			
H. Labidou	100.00		
Itié Pilié	100.00		
Régina Modé	60.00		
Vve Jn-B. Gaetan Dite			
J. Pierette	25.00		
Haydée Heurtelou	33.33		
	318.33		
Anse-à-Veau		Jérémie	
Vve Furcy Simon	37.50	Rose Cassamajor	55.00
Vve C. Anglade	37.00	I. M. Aaron	50.00
	74.50	Eléonore Germain	33.33
Miragoâne		Idalie Lestin	33.33
Vve M. Pré-Louis.....	30.00	Vve Dumai Garoute ...	50.00
	30.00	Vve Anselme Domingue	25.00
			246.66
		Récapitulation	
		Port-au-Prince	2,255.73
		Cap-Haïtien	313.33
		Cayes	315.00
		Gonaïves	100.00
		Jacmel	318.33
		Anse-à-Veau	74.50
		Miragoâne	30.00
		Port-de-Paix	75.00
		Saint-Marc	115.00
		Jérémie	246.66
			3,843.55

IV. RENTES VIAGERES — Article 124

NOMS	Par Mois Gourdes	NOMS	Par Mois Gourdes
Port-au-Prince		Cayes	
Vve F. Manigat	150.00	Vve N. Numa	50.00
Vve D. Destouches	80.00		
Vve J. Carrié	80.00		
Vve C. Souvenir	60.00		
Vve H. Piquant	60.00		
Claire Lallemant	60.00		
Vve Constantin Joseph..	50.00		
Vve F. Salnave	50.00		
Isabelle Béliotte	40.00		
Vve Alexandre Casimir	40.00		
Albert Rigaud	40.00		
Vve St-Jean Aîné	40.00		
Vve I. Bazanac	30.00		
Mercilia Dupiton	30.00		
Vve Julien Domingue...	30.00		
	840.00		
Cap-Haïtien		Récapitulation	
		Port-au-Prince	840.00
		Cayes	50.00
		Cap-Haïtien	40.00
			930.00

No. 329

DECRET-LOI**LE CONSEIL DES SECRETAIRES
D'ETAT**

Vu les articles 30 et 40 de la Constitution;

Vu les articles 3 et 5 de la Loi sur le Budget et la Comptabilité Publique;

Considérant qu'il est urgent de pourvoir à l'insuffisance dûment constatée du crédit alloué à l'article 573 du Budget de l'Exercice en cours;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Travail a. i.,

De l'avis écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances a. i.,

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décète:

Article 1er.—Il est ouvert à l'article 573 du Budget de l'Exercice en cours un crédit supplémentaire de MILLE CENT QUARANTE HUIT GOURDES ET TRENTE TROIS CENTIMES (Gdes. 1.148.33).

Article 2.—Les voies et moyens de ce crédit seront tirés des disponibilités du Trésor Public.

Article 3.—Le présent Décret-loi sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat des Finances a. i., et de l'Agriculture et du Travail a. i., chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 Octobre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale, président le Conseil des Secrétaires d'Etat:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale, a. i.:
PIERRE CHAUVET

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, a. i.:
THEOPHILE J. B. RICHARD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Travail, a. i.:
PIERRE CHAUVET

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
THEOPHILE J. B. RICHARD

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale donnée le 28 octobre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale: NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-loi ci-dessus soit revêtu du

Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 8 Novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale:
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du Travail:
MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense Nationale:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
THEOPHILE J. B. RICHARD

No. 330

DECRET-LOI**LE CONSEIL DES SECRETAIRES
D'ETAT**

Vu les articles 30 et 40 de la Constitution;

Considérant qu'il a été jugé nécessaire d'accorder une subvention à la Compagnie d'Eclairage Electrique de Jacmel;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Travaux Publics;

De l'avis écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances a. i.,

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décète:

Article 1er.—Il est accordé à la Compagnie d'Eclairage Electrique de Jacmel, à partir d'octobre 1943, une subvention mensuelle de MILLE GOURDES.

Article 2.—Le présent décret-loi sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat des Finances et des Travaux Publics, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 Octobre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale, président le Conseil des Secrétaires d'Etat:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale, a. i.:
PIERRE CHAUVET

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
THEOPHILE J. B. RICHARD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, a. i.:
THEOPHILE J. B. RICHARD

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Travail, a. i.:
PIERRE CHAUVET

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale donnée le 28 octobre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale:
NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-Loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 8 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale:
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
THEOPHILE J. B. RICHARD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du Travail:
MAURICE DARTIGUE

No. 329

ARRETE**LE CONSEIL DES SECRETAIRES
D'ETAT**

Vu l'article 40 de la Constitution;

Vu le décret-loi du 28 Octobre 1943 accordant une subvention de Mille Gourdes à la Compagnie d'Eclairage Electrique de Jacmel, à partir d'octobre 1943;

Considérant que l'allocation nécessaire pour le Service de cette subvention n'a pas été prévue au Budget de l'Exercice en cours;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Travaux Publics;

De l'avis écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances a. i.;

Arrête:

Article 1er.— Il est ouvert au Département des Travaux Publics un crédit extraordinaire de DOUZE MILLE GOURDES (Gdes. 12.000) qui sera affecté au service de la subvention mensuelle de MILLE GOURDES (Gdes. 1.000) accordée à la Compagnie d'Eclairage Electrique de Jacmel par décret-loi en date du 28 octobre 1943.

Article 2.—Les voies et moyens de ce crédit seront couverts au moyen des disponibilités du Trésor Public.

Article 3.—Le présent Arrêté sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat des Finances et des Travaux Publics, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 Octobre 1943, au 140ème de l'Indépendance.

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale, président le Conseil des Secrétaires d'Etat:

VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale, a. i.:

PIERRE CHAUVET

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:

GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, a. i.:

THEOPHILE J. B. RICHARD

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Travail, a. i.:

PIERRE CHAUVET

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:

THEOPHILE J. B. RICHARD

SENAT

4ème Session Ordinaire de la 32ème Législature.

Séance du Mardi 27 Février 1940

Présidence de Mr. le Sénateur L. S. Zéphirin assisté de ses Collègues le Dr. Henri Lanoue et Cadet Dessources 1er et 2ème Secrétaires.

Est présent au Banc de l'Exécutif Monsieur Luc Fouché, Secrétaire d'Etat aux Départements de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du Travail.

L'appel nominal ayant fait constater la majorité de l'Assemblée, la Séance est déclarée ouverte.

Conformément au premier point de l'Ordre du Jour et déférant à l'invitation du Président du Bureau, Monsieur Justin Laurent Secrétaire-Rédacteur, lit à l'Assemblée le Procès-verbal de la Séance du Vendredi 9 Février courant dont la rédaction a été admise.

Le second point de l'Ordre ayant pour objet le dépouillement de la Correspondance il est donné lecture des pièces ci-dessous mentionnées:

1o) Message par lequel la Chambre des Députés transmet au Sénat un projet de loi qu'elle a voté, lequel modifie les articles 230 et 241 du Code Civil.

2o) Message de la Chambre des Députés accusant réception, de celui du Sénat l'informant avoir voté et transmis au Département de l'Intérieur la Résolution qui crée un second prix de 200 dollars dit prix du Corps Législatif ajouté à celui offert par le Président de la République en vue

de récompenser les auteurs des deux meilleures pièces de théâtre qui seront présentées au concours de la Fête du Drapeau.

3o) Dépêche du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur accusant réception du Message du Sénat couvrant la Résolution prise par la Chambre des Députés et adoptée par le Sénat concernant la création d'un second prix.

4o) Message de la Chambre des Députés expédiant au Sénat un projet de loi qu'elle a voté d'urgence, lequel ouvre au Département de l'Agriculture un crédit extraordinaire de Gdes. 10.000 pour achat de vaccins anticharbonneux et frais de vaccination.

Mr. le Président: Les accusés de réception seront acheminés aux Archives pour être classés.

(Poursuivant).

Mr. le Secrétaire d'Etat, avez-vous quelques communications à faire à l'Assemblée?

Mr. Luc Fouché: Messieurs, si rien ne s'y oppose, je demanderai à votre Assemblée de bien vouloir accorder le bénéfice de l'urgence et du vote immédiat au Projet de Crédit qui vous a été transmis par la Chambre des Députés parce que de nombreux cas sont déjà révélés dans les plaines de l'Artibonite, qui menacent d'atteindre une bonne partie de notre cheptel.

L'urgence sollicitée est admise. Il en est de même du vote immédiat.

Il est donné lecture par le Bureau du projet de loi, dont le principe est adopté.

L'unique Considérant est mis en délibération.

Mr. Charles Elisée: J'aurais voulu savoir quels sont les points du pays où sévit ce mal.

Mr. le Président: Le Secrétaire d'Etat a eu à dire qu'on a relevé des cas dans les plaines de l'Artibonite.

Mr. Luc Fouché: Suivant les Rapports acheminés au Département de l'Agriculture, c'est surtout dans les plaines de l'Artibonite que des cas ont été relevés. Le mal menace de s'étendre, et nous aurions voulu prendre des mesures urgentes pour, au moins, arriver à la circonscrire.

Mr. Chs Elisée: Il me semble qu'il y a eu déjà une attaque de cette maladie dans la région de Desdunes. Je voudrais savoir si le mal a été signalé dans la même région.

Mr. Luc Fouché: Les rapports ont parlé des plaines de l'Artibonite. Il nous a suffi de savoir que le mal existait en un point quelconque du Pays pour recourir à ce Crédit afin de l'enrayer. Il se peut bien que ce soit à Desdunes, car il me semble en effet que l'année dernière le mal sévissait dans cette région.

L'unique Considérant mis aux voix, est admis. Il en est de même des articles 1, 2, 3 et de l'ensemble du projet.

Mr. le Président: La loi sera expédiée à l'Exécutif à fin de promulgation.

(Poursuivant)

Le projet de loi visant à modifier les articles 230 et 241 du Code Civil sera acheminé au Comité Compétent.

Le Secrétaire d'Etat demande à prendre congé et se retire.

Le troisième point de l'ordre du Jour, ayant pour objet les Rapports des Comités et Commissions ne comporte pas de matière.

L'Ordre du Jour étant épuisé et aucun sénateur n'ayant manifesté le désir d'entretenir l'Assemblée d'une question d'intérêt général, il est proclamé l'Ordre du Jour suivant pour la prochaine Séance:

1o) Sanction de Procès-verbaux;

2o) Dépouillement de la Correspondance;

3o) Rapports.

Approuvé par l'Assemblée, cet ordre du Jour demeure ainsi arrêté, et la Séance est levée.

Sont présents MM. les Sénateurs: Normil Laurent, Dr. Antoine Féthière, Beauvais Darbouze, Etienne Moraille, Dr. Antoine V. Carré, Alfred Vieux, Charles Duplessy, Barnave Craft, Rivarol Lemaire, Estilus Estimé, François Kernizan, Christian Laporte, Charles Elisée, Gal. Alfred Nemours, Jh. Raphaël Noël.

Le Président: Louis S. Zéphirin.

Les Secrétaires: Dr. Henri Lanoue, Cadet Dessources.

Le Secrétaire-Rédacteur: Antoine Innocent:

Pour copie conforme:

Le Secrétaire Général des Archives du Sénat:

Em. Lamaute.

LE MONITEUR

Directeur: FELIX BAYARD

Le numéro: 20 centimes

ABONNEMENTS

par an:

Etranger	20.00
Port-au-Prince	12.00
Province	15.00

6 mois:

Etranger	12.00
Port-au-Prince	7.00
Province	8.00